

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

A. Coordination

- a) Coordination du programme
- b) Cadre juridique
- c) Questions financières et institutionnelles
- d) Information, participation et formation
- e) Commission méditerranéenne du développement durable
- f) Collaboration du PAM avec les ONG
- g) Coopération

B. Prévention et maîtrise de la pollution

- a) Pollution d'origine terrestre
- b) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires
- c) Activités dans le domaine de la production plus propre

C. Conservation de la diversité biologique

D. Intégration de l'environnement et du développement

- a) Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles
- b) Activités en matière de télédétection
- c) Programme d'aménagement côtier (PAC)
- d) Préservation des 100 sites historiques

ANNEXES

Annexe I: Calendrier, au 31 mars 2000, des réunions organisées dans le cadre du PAM

Annexe II: Position, au 17 février 2000, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles

Annexe III: Position, au 12 avril 2000, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Annexe IV: Logo du PAM

Annexe V: Renseignements reçus d'Égypte et de Tunisie concernant de nouvelles candidatures à la CMDD

Annexe VI: Renseignements sur le réseau INECE et le projet de déclaration d'intentions

Introduction

1. Le présent rapport retrace les progrès accomplis au cours de la mise en oeuvre des diverses activités exécutées par l'Unité de coordination, ses Centres d'activités régionales (CARs) et le MED POL depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999).

A. COORDINATION

a) Coordination du programme

2. Les 24 et 25 janvier 2000, une réunion s'est tenue à Athènes entre l'Unité MED, les directeurs de CARs et le MED POL afin d'examiner en détail les objectifs et les activités de chaque composante du PAM à la suite des décisions de la réunion des Parties contractantes tenue à Malte. Un calendrier des réunions prévues et organisées figure à l'annexe I.

b) Cadre juridique

3. Après la réunion des Parties contractantes tenue à Malte, une lettre a été adressée à toutes les Parties contractantes pour les exhorter à ratifier les textes juridiques nouveaux et modifiés du système de Barcelone. En outre, à l'occasion de missions et visites officielles, il a été sans relâche rappelé aux autorités nationales la nécessité d'accélérer les procédures internes de ratification. Plus concrètement, au cours de la Troisième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), il a été inclus une recommandation invitant instamment les pays méditerranéens à ratifier les textes juridiques de Barcelone. Bien que le processus de ratification soit en cours dans tous les pays, aucune ratification n'a eu lieu depuis janvier 2000. Toutefois, le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique est entré en vigueur en décembre 1999, après dépôt du sixième instrument de ratification (voir annexe II). Le retard pris par les Parties contractantes dans le processus de ratification reste une question à examiner par le Bureau, lequel pourrait éventuellement explorer les moyens de relancer les Parties contractantes pour qu'elles prennent sans délai les dispositions nécessaires.

Recommandation :

Le Bureau est invité à examiner la question du retard dans les ratifications des textes juridiques nouveaux et modifiés du système de Barcelone en vue de trouver les moyens d'inviter les Parties contractantes à prendre sans délai les dispositions nécessaires.

4. Suite à la réunion des Parties contractantes, un Atelier sur l'application du système juridique de Barcelone avant et après sa révision est en cours d'organisation et se tiendra à Tunis du 8 au 10 juin avec l'appui du Centre de recherches interdisciplinaires sur le droit de l'environnement, l'administration et l'urbanisme (CRIDEAU), sis à Limoges. Toutes les Parties contractantes ont été invitées à y prendre part et à établir des rapports nationaux sur l'application des textes juridiques de Barcelone.

Processus de révision du Protocole « situations critiques »

5. Lors de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes, il a été convenu de procéder à la révision du Protocole « situations critiques » en vue de convoquer une réunion de plénipotentiaires à la fin de l'an 2000. La première réunion d'experts juridiques et techniques s'est tenue en 1988 à Malte, dans les locaux du REMPEC, et un certain nombre d'amendements ont été proposés et discutés. Suite à cette réunion, en concertation avec les

correspondants et experts du REMPEC, le projet de texte amendé a été revu et l'on a estimé nécessaire de convoquer une deuxième réunion d'experts juridiques et techniques chargée de finaliser le projet afin de pouvoir le soumettre à une réunion de plénipotentiaires. Cette dernière serait accueillie par le Gouvernement de Malte en 2000, ainsi que l'a proposé S.E. M. le Ministre de l'environnement de Malte, Président du Bureau, à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes. S'agissant de la deuxième réunion d'experts juridiques et techniques, le Bureau souhaitera peut-être examiner la question de rechercher un pays qui s'offrirait d'héberger une telle réunion pour laquelle aucun crédit n'a été spécialement inscrit au budget de l'exercice biennal 2000-2001.

6. Eu égard aux préoccupations qu'ont suscitées de toutes parts les conséquences pour l'environnement du déversement d'hydrocarbures résultant du naufrage de l'Erika dans l'Atlantique, une ONG a contacté le Secrétariat pour l'inciter à convoquer une réunion régionale qui examinerait la question de la sécurité des navires et de la prévention de tels déversements. Le Secrétariat est d'avis que cette proposition mérite d'être prise en considération, et il estime que, si elle se concrétise en liaison avec le processus de révision du Protocole « situations critiques », elle pourrait éventuellement fournir aux Parties contractantes des éléments et propositions utiles.

Recommandation :

Le Bureau est invité à examiner l'opportunité de convoquer une réunion régionale chargée de débattre de la question des risques de pollution dus à la navigation en Méditerranée dans le cadre du PAM et de demander au Secrétariat de rechercher des fonds extérieurs pour son organisation.

c) Questions financières et institutionnelles

Situation du Fonds d'affectation spéciale

7. Au 31 décembre 1999, les arriérés de contributions pour 1999 se montaient à 288.284 dollars E.U. et ceux des années précédentes à 1.104.514 dollars E.U., soit un total de 1.392.798 dollars E.U. d'arriérés pour 1999 et les années précédentes. Le montant total des sommes versées en 1999 au titre de cette même année et des années à venir a été de 4.361.465 dollars.

8. Pour les contributions 2000, les appels de versement ont été adressés aux pays les 17 et 18 février 2000 (le total des engagements pour 2000 se monte à 4.839.687 dollars). Les versements reçus pour 2000 et les années précédentes se montaient à 1.233.398 dollars au 12 avril 2000.

9. Afin que soient menées à bonne fin les activités approuvées par les Parties contractantes pour 1999, le PNUE a accepté de proroger jusqu'en juin 2000 la possibilité de dépenser les fonds correspondants.

10. Eu égard à la disponibilité de fonds à la fin 1999, l'Unité MED et les CARs ont été autorisés à dépenser 50% des montants approuvés par les Parties contractantes pour l'an 2000. Les activités à mettre en oeuvre en les finançant sur la contribution volontaire de l'UE sont en suspens en attendant le versement de celle-ci.

11. La contribution de contrepartie de la Grèce, d'un montant de 400.000 dollars, a été reçue du gouvernement grec le 21 mars 2000. D'autres contributions de contrepartie ont été reçues:

- du gouvernement de Monaco: 29.043 dollars en appui à l'élaboration du Bilan stratégique pour l'an 2000;
- de l'Union européenne: au titre d'une subvention de 91.500 euros (dont 60% ont été versés en novembre 1999). Cette subvention UE est destinée à un projet intitulé: Sensibilisation, information et participation du public aux questions d'environnement et de développement durable dans les pays méditerranéens arabophones.

12. La position, à la fin mars 2000, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'annexe III du présent document.

Questions concernant le personnel

13. Administrateur de programme – classe P.4 (no de poste: ME-1100-98-02-1103). Ancien titulaire (M. I. Dharat), parti à la retraite le 31 juillet 1999. L'avis de vacance de poste a été diffusé avec pour date limite le 31 mars 2000.

14. Administrateur de programme (MED POL) - classe P.4 (no de poste: ME-1100-98-02-1108). L'ancien titulaire (M.G.P. Gabrielides) a quitté le PAM/PNUE en avril 1999. Un jury a siégé à Genève le 28 mars 2000. Les recommandations du jury ont été adressées à l'ONUN à Nairobi pour décision finale.

15. L'administrateur de programme FEM – (nouveau poste – no de poste: pas encore attribué). La définition d'emploi du poste a été établie et approuvée par la Section des ressources humaines à Nairobi. Elle nécessite un numéro de poste officiel afin que l'avis de reclassement du poste soit adressé par la Section des ressources humaines, mais il a été indiqué qu'il sera classé P.4. L'annonce du poste à pourvoir interviendra aussitôt après le reclassement officiel du poste. Le poste sera inclus dans la liste du personnel d'encadrement du PAM.

16. Le fonctionnaire chargé de l'information - P.3 (nouveau poste – numéro de poste: ME-1100-98-02-1105). L'avis de vacance de poste a été publié avec pour date limite le 7 avril 2000 (voir en d) ci-dessous).

17. Depuis 1998, tous les documents budgétaires du PAM, qui incluent le Bureau de l'Unité MED et les cinq Centres d'activités régionales, sont traités à l'Unité MED/Athènes. Cette nouvelle politique a conféré au poste d'assistante/budget - G.5 de nouvelles attributions qui comprennent des contacts directs avec les Centres d'activités régionales en ce qui concerne les questions budgétaires et financières, le contrôle des avances de caisse, la surveillance et la garantie que les rapports sont établis en temps voulu, ainsi que la clôture appropriée pour les projets des années précédentes concernant l'ensemble du PAM.

18. Compte tenu de ce qui précède, en accord avec l'ONUN (Nairobi), un reclassement du poste de G.5 en G.6 est jugé approprié pour répondre aux nouvelles fonctions et responsabilités. Le reclassement de ce poste ne devrait pas avoir d'incidences financières sur les contributions au Fonds d'affectation spéciale, puisqu'il est désormais rémunéré sur les coûts d'appui au programme de 13%. Cependant, l'approbation du Bureau est une étape nécessaire dans le processus de reclassement.

Recommandation :

Les membres du Bureau sont invités à examiner la question du reclassement du poste d'assistante/budget de G.5 en G.6 et à se prononcer en conséquence.

d) Information, participation et formation

19. Après avoir été examinée lors de la dernière réunion du Bureau et de la réunion des points focaux nationaux du PAM, la "Stratégie du PAM en matière d'information" a été finalement adoptée par les Parties contractantes à leur récente et Onzième réunion ordinaire.

20. En application des diverses recommandations énoncées dans cette "Stratégie en matière d'information", plusieurs mesures et initiatives ont été prises en vue de sa mise en oeuvre. Plus concrètement:

- La nomination d'un fonctionnaire chargé de l'information de classe P.3, ainsi qu'en a décidé la dernière réunion des PC; la définition d'emploi a été établie, revue avec le PNUE, et l'annonce de vacance de poste publiée et diffusée à tous les points focaux nationaux du PAM. La sélection définitive comportant un entretien et une épreuve écrite interviendra d'ici à la fin mai 2000.
- La nomination d'un(e) assistant(e) bibliothécaire, poste occupé à temps partiel par une consultante depuis plusieurs années; la définition d'emploi a été établie et revue avec le PNUE, et l'annonce de vacance de poste a fait l'objet d'une publication interne et d'une annonce dans des quotidiens locaux; les candidatures ont été examinées par le PAM/PNUE, et le processus de sélection a été achevé; les recommandations du jury ont été adressées à l'ONUN (Nairobi), pour décisions finales.
- Documents d'information: brochures, dépliants et affiches; pour renforcer ses activités d'information et de communication, plusieurs documents succincts sont en cours d'élaboration; une brochure sur le PAM, actualisée et mieux agencée, avec un dépliant joint (l'une et l'autre seront prêts en juin 2000), une brochure actualisée sur la CMDD (juillet 2000) en gardant à l'esprit qu'une brochure entièrement nouvelle sur la CMDD sera établie après la 7e réunion de la CMDD en tenant compte des résultats du Bilan stratégique, des résultats et enseignements de la période d'activité 1996-2001 et des nouveaux thèmes de la «deuxième phase» du programme. En outre, une brochure spéciale destinée aux adolescents et aux enfants est aussi en cours de préparation (le texte en question est attendu pour juin 2000).
- Logo du PAM: pour définir une identification emblématique frappante et améliorer la visibilité du PAM, un logo propre au PAM est en train d'être conçu; en utilisant les mêmes éléments de base, trois options de ce logo sont proposées à l'annexe IV; ces trois éléments sont: la mer Méditerranée (représentation exacte ou stylisée), des branches d'olivier (symbolisant le développement, les échanges, la paix et la culture, etc.) et les lettres P.A.M. (l'image finale la plus adéquate sera adoptée en commun avec le PNUE, puisque le logo du PAM ira de pair avec celui du PNUE dans les lettres et documents officiels).

Recommandation:

Le Bureau est invité à prendre en considération les logos proposés à l'annexe IV et à se prononcer en conséquence.

21. La bibliothèque de l'Unité MED a continué à offrir son assistance et ses services de référence à la communauté de scientifiques, spécialistes et étudiants méditerranéens ainsi qu'au personnel de l'Unité MED.

22. Au cours de la période allant du 1er octobre 1999 au 30 avril 2000, 46 visiteurs ont été accueillis à la bibliothèque et ont reçu une assistance. Quarante-vingt-et-une demandes d'exemplaires de documents et/ou publications du PAM ont été reçues, couvrant au total 320 rubriques. Il a été répondu à un grand nombre de demandes de documents adressées par e-mail. La réduction du nombre de demandes de documents et publications du PAM adressés par courrier est due à leur présence sur le site web et à la possibilité de les « télécharger ».

23. Cent trente-sept livraisons de périodiques, 59 rapports techniques et 51 monographies ont été reçues, classées et traitées. De même, un grand nombre de bulletins et autres supports divers d'information ont été reçus et traités.

24. Le développement et l'entretien de la collection de documents du PAM ainsi que de la base de données (MEDDOC) se sont poursuivis, et la prochaine *Liste des réunions et documents du PAM*, qui est publiée tous les deux ans, le sera à la fin 2001.

25. Le site web du PAM/PNUE a continué à être tenu à jour, comme prévu. On peut y avoir accès à <http://www.unepmap.org>

26. Le contact a été pris avec SMI Books (R-U), distributeurs internationaux agréés des publications du PNUE, et un choix de publications du PAM a été adressé pour examen et évaluation.

27. Le bulletin d'information *Medondes*, no double spécial 40-41, hiver-printemps 2000, a été publié en anglais et en français.

28. Les numéros suivants de la Série des rapports techniques (SRT) du PAM ont été publiés:

SRT 120

PNUE: MED POL – Phase III, Programme for assessment and control of pollution in the Mediterranean Region (1996-2005)(«Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (1996-2005)»). No 120 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 1998 (120 pages).

SRT 125

PNUE: Actes de l'Atelier sur les espèces *Caulerpa* invasives en Méditerranée, Heraklion, Crète (Grèce), 18-20 mars 1998. No 125 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 1999 (317 pages, en anglais et en français).

SRT 126

PNUE/CMDD/Plan Bleu : Rapport de l'Atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, Antalya (Turquie), 17-19 septembre 1998. No 126 de la Série des rapports techniques du PAM, Athènes, 1999 (en anglais et en français).

SRT 127

PNUE/PB : Actes du Séminaire «La prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par acteurs» (7-9 novembre 1996, Sophia Antipolis).No 127 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE, Athènes, 1999 (en anglais et en français).

e) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

29. Lors de leur Onzième réunion ordinaire, les Parties contractantes ont adopté trois ensembles de recommandations concernant les thèmes «Tourisme», «Indicateurs» et

«Information et participation », telles qu'elles avaient été approuvées par les membres de la CMDD à leur 5e réunion tenue à Rome du 1er au 3 juillet 1999.

30. Suite aux recommandations de la CMDD, il a été demandé à plusieurs pays (Algérie, Tunisie, Libye, Liban, Syrie et Albanie) de préparer une «étude de cas», avec un concours financier de l'Unité MED/PAM, sur les divers moyens de mettre en oeuvre certaines des recommandations de la CMDD, telles qu'adoptées par les Parties contractantes, et ayant principalement trait aux thèmes «Information et sensibilisation» et «Tourisme»; des rapports respectifs, prévus pour la fin mai 2000, serviront alors de contributions pour tirer des enseignements aux fins de la mise en oeuvre et du suivi des recommandations de la CMDD.

31. Conformément à la structure de la CMDD, telle qu'elle a été adoptée par les Parties contractantes en 1995, les membres de la Commission représentant les ONG, les autorités locales et les acteurs socio-économiques ont été renouvelés, à l'exception d'un membre de la catégorie «acteurs socio-économiques». Suite à une décision de la Onzième réunion des Parties contractantes, les deux candidats ayant fait l'objet d'une présélection - la Fédération des industries égyptiennes (FIE, Égypte) et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA, Tunisie) - ont été invités à soumettre des renseignements plus pertinents de manière à ce que les membres du Bureau puissent désigner le cinquième siège à pourvoir. Les renseignements reçus figurent à l'annexe V. Les 14 nouveaux membres ont été informés de la décision des Parties contractantes entérinant leur choix comme membres de la CMDD, et un ensemble de documents de base et d'information pertinents leur ont été adressés. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait part de leur intérêt à s'intégrer dans certains des groupes thématiques en cours.

Recommandation :

Le Bureau est invité à examiner les renseignements communiqués par les deux candidats et à désigner le cinquième membre de la CMDD pour la catégorie «acteurs socio-économiques».

32. Suite à la décision de la 5e réunion de la CMDD et à la décision des Parties contractantes, le Comité directeur de la CMDD a tenu sa troisième réunion à Tunis, les 20 et 21 janvier 2000, avec les principaux points suivants à son ordre du jour: préparatifs en vue du «Bilan stratégique pour l'an 2000», phase préparatoire pour d'éventuels nouveaux thèmes, coopération avec la CDD/ONU:

- Bilan stratégique: le Secrétariat a établi un ensemble de documents de travail pour l'élaboration du Bilan stratégique; ce sont: note de cadrage, approche méthodologique, projet de table des matières du rapport, questionnaire sur les performances environnementales et cahier des charges pour les diverses composantes de l'étude. Cet ensemble de documents a d'abord été soumis aux membres du Comité de pilotage pour le Bilan stratégique avant d'être transmis aux membres du Comité directeur de la CMDD. Les documents revus ont enfin été adressés à tous les experts régionaux et nationaux concernés en leur demandant de rédiger leurs rapports respectifs pour la fin avril 2000; la plupart des points focaux nationaux et autres membres de la CMDD ont répondu positivement en nommant un expert ou une équipe d'experts chargés de s'acquitter des tâches requises. Pour faciliter et accélérer les contacts, le Secrétariat a fait un large usage du courrier électronique. Le rapport établi par le Secrétariat et le rapport de la 3e réunion du Comité directeur de la CMDD sont disponibles sous les cotes UNEP(OCA)/MED WG.166/2 et UNEP(OCA)/MED WG.166/3, respectivement.

Pour éviter tout malentendu et assurer une meilleure coordination des diverses études, les experts régionaux ont été invités à une session de travail de deux à trois

jours (en fonction de leur disponibilité) dans les locaux de l'Unité de coordination. Sous la coordination d'ensemble du Secrétariat, un avant-projet de rapport du Bilan stratégique est prévu pour le début juillet 2000 et sera préparé avec le concours de deux experts qui seront chargés, entre autres tâches précises, de faire une synthèse des rapports nationaux et des trois rapports régionaux («coopération régionale», «société civile» et «système du PAM», chacune de ces rubriques étant abordée sous l'angle de son association et de sa contribution au développement durable dans la région méditerranéenne).

- Nouveaux thèmes: comme la sélection de nouveaux thèmes devrait résulter d'un processus progressif de maturation, des études de préfaisabilité seront réalisées en vue d'un premier examen et d'une première hiérarchisation des thèmes par ordre de priorité lors de la 6e réunion de la CMDD, avant la sélection finale lors de la 7e réunion de la CMDD en 2001. À cette fin, le Secrétariat, avec l'assistance des CARs concernés et la coopération des membres de la CMDD intéressés et des partenaires impliqués, préparera les études de préfaisabilité en utilisant les critères proposés par le Secrétariat à la 5e réunion de la CMDD: importance, évaluation, faisabilité et méthodologie. Par-dessus tout, ces études devraient démontrer la valeur ajoutée de la CMDD lorsqu'elle intègre un nouveau thème dans son programme de travail.
- Coopération avec la CDD/ONU: conformément aux recommandations de la CMDD et des Parties contractantes visant à maintenir et renforcer la coopération avec la CDD/ONU, le Secrétariat a consulté les responsables concernés de la CDD/ONU et convenu avec eux que, pour des raisons de synergie, d'efficacité et de visibilité, il serait préférable que la 6e réunion de la CMDD soit organisée conjointement avec la CDD/ONU. Malheureusement, en dépit de l'état avancé des négociations et des assurances données par la Division du développement durable (DDD) du Département des affaires sociales et économiques des Nations Unies (DASENU), le Secrétariat a été informé récemment que le DASENU n'était plus en mesure d'assurer des fonds et, partant, de tenir la réunion conjointe. La Présidente de la CMDD a été aussitôt avisée de cette évolution.

33. À l'occasion de la réunion du Comité directeur, la Turquie a réitéré son offre d'accueillir la 7e réunion de la CMDD en 2001.

34. Sur l'initiative du PNUE, une manifestation en marge de la CDD-8 est prévue pour le 27 avril 2000 à New York. Elle consistera en la réunion d'un groupe de haut niveau, composé de deux ministres, de représentants des Conventions de Montréal, de Bâle et de Barcelone, du PNUE, de la CDD/ONU et de l'OMT, afin d'assurer la cohérence entre les régimes juridiques environnementaux des Conventions et de l'OMT. Il a été proposé au PAM de prendre part à la manifestation en raison du travail novateur qui est en cours dans le cadre du groupe thématique «Libre-échange et environnement» de la CMDD.

f) Collaboration du PAM avec les ONG

35. Au cours de leur Onzième réunion ordinaire, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont examiné et accepté les demandes des ONG ci-après de devenir partenaires du PAM:

- Academia Mediterranea Halicarnassis – Turquie
- AMWAJ de l'environnement – Liban
- Réseau arabe d'ONG pour l'environnement et le développement (RAED) - Égypte
- Centre méditerranéen de l'environnement (CME) – France
- Grèce propre/Ellada kathari – Grèce

- Cyprus Conservation Foundation – Chypre
- Institut de droit et de politique de l'environnement européen (EEPALI) – Grèce
- Environnement et développement au Maghreb (ENDA) – Maroc
- Forum de l'environnement libanais (LEF) – Liban
- Legambiente – Italie
- Sea Turtle Protection Society of Greece (STPS) – Grèce
- Société de recherches sous-marines/Groupe de recherche sur le phoque méditerranéen (SAD/AFAG) – Turquie

36. En outre, la réunion a examiné et adopté un nouvel ensemble de recommandations sur la coopération PAM/ONG. La mise à jour de la base de données sur les ONG partenaires du PAM s'est poursuivie et l'édition 2000 du *Répertoire des organisations non gouvernementales partenaires du PAM* a été publiée à l'Unité d'Athènes (UNEP/BUR/55/Inf.3).

37. Suite aux recommandations de la dernière réunion des Parties contractantes concernant la révision de la liste des ONG partenaires du PAM, le Secrétariat établira, à l'intention de la prochaine réunion du Bureau, une méthode de travail destinée à formuler des recommandations spécifiques pour la Douzième réunion des Parties contractantes.

g) Coopération

38. Suite à la décision des Parties contractantes à leur réunion à Malte d'appuyer la demande de l'Autorité palestinienne de participer aux activités du PAM, le Coordonnateur s'est rendu en avril 2000 dans les Territoires palestiniens et rendra compte au Bureau des résultats de sa visite.

39. Des contacts étroits et des échanges d'informations se sont instaurés avec le Secrétariat du Programme d'action mondial/PNUE à La Haye. Eu égard à l'état d'avancement du PAM dans la mise en oeuvre des principes et recommandations du Programme d'action mondial (application du Protocole «tellurique» et du PAS), le PNUE considère effectivement que le PAM, par son expérience, constitue un modèle très précieux pour les autres programmes de mers régionales.

40. Le Projet FEM a été officiellement approuvé par le Conseil du FEM le 12 avril 2000 et il est désormais prévu qu'il sera pleinement opérationnel à partir de juillet 2000. Pour des détails, se reporter à la section B.a), paragraphes 63-64.

41. À la requête du PNUE, le Secrétariat a été invité à participer aux activités liées au développement du programme de droit international de l'environnement (Montevideo 3), suite aux décisions du Conseil d'administration du PNUE.

42. Le Secrétariat prévoit de participer à la prochaine réunion des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique afin d'y présenter le Protocole méditerranéen, récemment entré en vigueur, relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique.

43. Eu égard à l'importance de la désertification et de l'érosion des sols dans la région méditerranéenne, l'Unité MED nouera des contacts avec le Secrétariat de la Convention relative à la lutte contre la désertification pour relancer la coopération et amorcer l'élaboration d'une étude de faisabilité concernant l'inclusion éventuelle de ce thème dans le prochain programme de travail de la CMDD.

44. Le Plan Bleu a été choisi par le Conseil mondial de l'eau pour la rédaction de la section méditerranéenne de la vision mondiale de l'eau. Le rapport « Vision

méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement pour le XXI^e siècle » a été établi et présenté au Forum mondial de La Haye (17-21 mars 2000) avec une note de 4 pages récapitulant la situation, les acteurs, les tendances et les scénarios.

45. À la demande du Siège du PNUE et dans le cadre général d'échange d'expériences entre les mers régionales, le Secrétariat a participé à la 5^e réunion des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan.

B. Prévention et maîtrise de la pollution

a) Pollution d'origine terrestre

Évaluation de la pollution

46. Le processus de préparation des programmes nationaux MED POL de surveillance continue s'est poursuivi dans tous les pays dans le but de formuler et de mettre en oeuvre de nouveaux programmes nationaux couvrant la surveillance de la conformité, la surveillance des effets biologiques et la surveillance des tendances.

47. Quatre pays ont signé des accords de surveillance continue (Albanie, Chypre, Croatie et Slovénie) et des avant-projets ont été établis pour l'Algérie, la Grèce, la Tunisie, la Syrie et la Turquie. Des négociations se sont amorcées avec l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, Malte et le Maroc, et il est prévu que les programmes seront bientôt finalisés.

48. En 1999, une aide financière a été octroyée aux pays suivants: Albanie, Algérie, Chypre, Croatie, Égypte, Grèce (pour la biosurveillance), Israël (pour la biosurveillance), Liban, Libye, Slovénie, Syrie et Turquie, soit un montant total de 550 000 dollars E.U. (déjà dépensés ou alloués), notamment pour l'achat de matériel par l'AIEA et l'assistance d'experts dans la formulation des programmes, et une aide en espèces pour l'achat local de matériel et de matériaux.

49. Un accord important a été signé en décembre 1999 avec le Centro interuniversitario per la chimica et la biologia dei metalli in traccia de l'Université de Gênes dans le domaine de la formation et de l'interétalonnage pour la surveillance des effets biologiques. L'accord porte sur la période biennale 2000-2001 et on en attend, en coopération avec RAMOGE, une importante contribution au développement des techniques de biosurveillance et une participation plus large de laboratoires méditerranéens au programme de biosurveillance du MED POL.

50. Une réunion consultative d'experts s'est tenue à Athènes en vue d'examiner les grandes lignes d'un programme concernant les détritiques marins et côtiers, qui doit être mis en oeuvre dans le cadre du MED POL. Un projet de questionnaire a été établi et, une fois qu'il sera finalisé avec le concours d'experts, il sera adressé aux coordonnateurs nationaux pour qu'ils en évaluent les lacunes et les faiblesses. La visée à long terme du programme, qui s'inscrit dans la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS), est d'élaborer une stratégie régionale pour la gestion des déchets solides et d'aider les pays à formuler et établir des plans d'action nationaux.

51. Des négociations se sont ouvertes pour le lancement d'un programme méditerranéen d'Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP). Vu les difficultés que pourrait soulever le lancement d'un tel programme à l'échelle régionale, on a estimé nécessaire d'instaurer et mettre en oeuvre, pour servir de modèle, un projet pilote dans un pays méditerranéen où des initiatives ont déjà été prises dans le passé pour mettre en place un IETMP. Le projet pilote, qui sera exécuté en Égypte, devrait donc consister en l'instauration de dispositions institutionnelles et techniques qui permettraient la mise en

oeuvre du concept d'IETMP pour un nombre donné d'activités industrielles et de produits chimiques.

52. L'ONUDI-ICS est convenue de coopérer avec le MED POL au processus de mise en oeuvre. Une réunion est prévue avec les autorités égyptiennes afin d'arrêter les détails du projet, lequel devrait démarrer lors du deuxième semestre de l'an 2000.

53. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001 du MED POL et au titre du volet «recherche», il a été convenu de convoquer une réunion scientifique restreinte avec des experts méditerranéens et l'Agence des Nations Unies coopérante compétente afin d'identifier les problèmes de pollution émergents qui méritent éventuellement une évaluation plus approfondie et, s'il y a lieu, des propositions d'action aux pays. Cette procédure aiderait le programme MED POL à identifier, en coopération avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, les problèmes qui pourraient être abordés au moyen de documents d'évaluation ou de projets de recherche au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

54. En conséquence, une réunion de réflexion intensive doit se tenir à Rome du 31 mai au 1er juin 2000; elle sera co-parrainée par l'Agence scientifique italienne ENEA. Douze experts méditerranéens de renom ont été invités, avec les Agences compétentes des Nations Unies, à préparer, sur les questions émergentes en matière de pollution et de milieu marin, des documents succincts qui seront débattus lors de la réunion. Un résumé des débats et des conclusions sera ensuite établi par le Secrétariat et présenté aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour la suite à donner.

Maîtrise de la pollution

55. Suite aux recommandations de l'Atelier d'experts sur le respect et l'application effective de la législation, et sur la demande du ministère de l'environnement d'Israël, un cours de formation national sur l'inspection de la conformité des stations d'épuration d'eaux usées s'est tenu à Haïfa du 28 novembre au 2 décembre 1999. Le cours était organisé en collaboration avec le Ministère de l'environnement qui a pris en charge tous les coûts des participants, les frais de conférenciers étant couverts par le programme MED POL. Y ont pris part 20 experts et inspecteurs israéliens de l'environnement ainsi que 3 experts palestiniens. Les participants ont été formés à l'inspection des stations d'épuration d'eaux usées, et le cours de formation comportait des conférences, des présentations vidéo, des discussions et l'inspection d'une station d'épuration.

56. L'OMS/PAM a organisé, dans le cadre du programme MED POL, une réunion d'experts à Athènes, les 21 et 22 mars 2000, en vue d'amorcer le processus d'amélioration de la liste des "points chauds" de pollution et de faciliter la préparation d'une liste prioritaire en recourant à des normes et critères communs de classement des "points chauds". La réunion s'inscrivait dans le processus qui sera réalisé au titre du projet FEM sur la mise en oeuvre du PAS, lequel devrait officiellement démarrer en juillet 2000. Douze experts provenant de pays méditerranéens ainsi qu'un représentant du METAP ont pris part à la réunion.

57. Lors de la réunion d'experts sur le respect et l'application effective de la législation en Méditerranée pour la lutte contre la pollution provenant de sources et d'activités à terre (Athènes, 16-18 mars 1999), il a été recommandé au Secrétariat de mettre en place un réseau informel visant, entre autres: a) à faciliter et à nouer des contacts avec d'autres experts en protection de l'environnement de la région; b) à créer des contacts avec d'autres réseaux régionaux et cadres internationaux pertinents qui ont des programmes d'échanges similaires dans d'autres régions.

58. Le Secrétariat a commencé à contacter d'autres réseaux similaires, et notamment le Réseau pour le respect et l'application effective de la législation environnementale (INECE, "Network for Environmental Compliance and Enforcement") qui couvre ce domaine dans l'ensemble du monde. Le Secrétariat a estimé que la collaboration avec un tel réseau représenterait une valeur ajoutée aux travaux menés sur la voie du respect et de l'application effective des législations environnementales dans la région. Il a sollicité des renseignements complémentaires concernant son adhésion à l'INECE, et un projet de déclaration d'intentions qui doit être signé par les deux parties a été établi.

59. Être affilié à l'INECE offre une excellente occasion de participer aux activités que le réseau mène dans les domaines: i) de la mise en réseau; ii) du renforcement des capacités; et iii) de la coopération. Ainsi, la collaboration avec l'INECE sera profitable au PAM et en particulier au MED POL à des fins de mise en réseau, ce qui implique notamment:

- a) l'élaboration et soumission de définitions, principes et cadres d'échange d'expériences et de compétences techniques;
- b) la mise en place et l'entretien de banque(s) de données sur les réseaux de responsables gouvernementaux et non gouvernementaux participants;
- c) l'octroi d'un accès au réseau, servant de système de référence pour les échanges entre spécialistes; des demandes de renseignements, la recherche d'un concours et/ou coopération facilitée dans des activités touchant le respect et l'application effective en matière d'environnement.

60. De plus, les avantages concernant le renforcement des capacités comprennent, entre autres :

- a) l'élaboration d'outils en vue de définir et de décliner les besoins en matière de renforcement des capacités, ainsi que les priorités aux niveaux national, local et régional;
- b) l'élaboration d'une documentation sur ce qui marche ou ne marche pas bien dans toute une série de cadres, de domaines et thèmes concrets de pratique courante.

61. Enfin, la coopération aborderait, en facilitant leur mise en oeuvre, des thèmes liés à :

- a) la promotion de réseaux mondiaux et régionaux pour s'attaquer à des problèmes communs de conformité et répondre à des besoins en renforcement des capacités;
- b) des projets de coopération potentiels et existants en matière d'identification et communication pour examen par des réseaux;
- c) l'évaluation de facteurs contribuant aux succès et aux faiblesses de la coopération en matière de respect et d'application effective de la législation.

62. De plus amples renseignements et la déclaration d'intentions figurent à l'annexe V du présent document de manière à aider les membres du Bureau à décider si le PAM doit demander son affiliation à l'INECE.

Recommandation :

Le Bureau est invité à examiner la possibilité pour le PAM de s'affilier à l'INECE et à conseiller le Secrétariat en conséquence.

Mise en oeuvre du Protocole tellurique/PAS et du projet FEM

63. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), le Secrétariat a amorcé des travaux pour la révision du texte du PAS qui a été adopté par les Parties contractantes à Tunis en 1997 et qui deviendra contraignant avec l'entrée en vigueur du Protocole « tellurique » révisé. Le Secrétariat, en consultation avec les Parties contractantes, s'emploie à identifier les activités et les questions susceptibles d'appeler des modifications et à procéder à la formulation et à la proposition de projets d'amendement précis aux Parties contractantes.

64. En ce qui concerne la mise en oeuvre d'autres activités du PAS, celles-ci s'inscrivent dans le plan de travail du projet FEM et bénéficient de ce fait d'un financement assuré. La version finale du document de projet FEM a été envoyée au Conseil du FEM pour une adoption officielle qui est intervenue le 12 avril 2000. À la suite de l'adoption, le Secrétariat va prendre aussitôt les initiatives ci-après :

- a) recrutement de l'administrateur de projet et du personnel d'appui pour la coordination des activités;
- b) établissement d'un mémorandum d'accord avec le FEM français pour l'identification des activités correspondant à sa participation financière aux activités du Projet;
- c) établissement d'un mémorandum d'accord avec le METAP afin de spécifier les procédures de mise en oeuvre des activités qui doivent être coordonnées par cette organisation.

65. Le démarrage effectif de la mise en oeuvre des activités du Projet devrait intervenir en juillet 2000. Les premières activités qui seront exécutées dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet porteront sur l'identification de critères de sélection des « points chauds » en vue de mener les études de préinvestissement. De plus, les premières activités liées au renforcement des activités seront organisées et, en particulier, les ateliers régionaux consacrés à l'étude d'impact sur l'environnement ainsi qu'à l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées. Les pays seront également invités à instituer des comités nationaux interministériels pour la coordination des activités.

Autres activités

66. En vertu des dispositions du Protocole « immersions » (art. 4 et 6), et suite à l'adoption par les Parties contractantes de Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage, qui ont été publiées en quatre langues en un volume spécial, le Secrétariat s'attelle à la préparation de l'avant-projet de lignes directrices additionnelles requises, et plus concrètement, de lignes directrices pour l'immersion de déchets de poisson ou de matières organiques, dont un avant-projet a été établi par le Secrétariat et sera adressé à quelques experts pour observations, et de lignes directrices pour l'immersion de plateformes et autres structures artificielles en mer.

67. Suite à une demande officielle adressée au Secrétariat par un certain nombre de pays concernant des problèmes et options possibles liés à la gestion et à l'élimination de déchets saumâtres (résultant pour la plupart d'activités de dessalement de l'eau de mer ou d'eau saumâtre). et pour lesquels la pratique courante consiste à l'heure actuelle à les rejeter ou à les immerger en mer, le Secrétariat est en train d'élaborer une étude juridique et technique de la question. Étant donné que l'une ou l'autre pratique paraissent être interdites en vertu des dispositions des Protocoles « tellurique » et « immersions », le Secrétariat va rédiger un projet de note de synthèse comportant des propositions de recommandation qui sera adressé aux Parties contractantes pour examen et observations, dans le but de trouver un accord sur des procédures de gestion adéquates.

b) Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

68. Conformément aux objectifs du REMPEC (renforcer les capacités des États méditerranéens et les aider à le faire dans les domaines de la prévention de la pollution par les navires et de la préparation à l'intervention contre la pollution marine; faciliter la coopération entre les États méditerranéens en vue de répondre à une pollution marine accidentelle; fournir un cadre pour l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, scientifiques, juridiques et financières), et conformément aussi à une décision des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Centre a mené ses activités dans les domaines suivants au cours de la période considérée:

- i) formation;
- ii) assistance aux pays pour l'élaboration et l'application de leurs systèmes d'intervention rapide en cas de pollution accidentelle;
- iii) diffusion de l'information, principalement par le biais du Système d'information régionale;
- iv) prévention de la pollution par les navires;
- v) assistance aux pays en cas de pollution accidentelle.

69. Une attention toute particulière a été accordée:

- i) à un appui plus soutenu à certains pays de la région (Chypre, Égypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie, Turquie) en vue de les aider à mettre en place leurs systèmes nationaux visant à répondre de manière prompte et avisée à une pollution accidentelle (renforcement des capacités);
- ii) au développement plus poussé de la base de données TROCS, à sa prise en compte et à son utilisation comme banque de données et, dans le même temps, comme outil diagnostique en appui à la prise de décisions;
- iii) à la coopération et à l'assistance en cas de situation critique;
- iv) au processus de révision du Protocole «situations critiques» en prélude au développement de nouveaux projets et nouvelles initiatives, notamment dans le domaine de la prévention (contrôle de l'État du port, VTS, installations de réception pour les déchets générés par les navires, gestion des itinéraires).

Activités réalisées

70. Renforcement des capacités

Formation :

- i) un cours national sur « la préparation à l'intervention en cas de pollution marine accidentelle pour les agents de supervision et responsables des opérations sur place » s'est tenu à Lattaquié (Syrie), du 13 au 16 décembre 1999, cofinancé par la division de la coopération technique (DCT) de l'OMI et le REMPEC/Fonds d'affectation spéciale;
- ii) un cours régional sur « les nouvelles techniques de nettoyage des rivages pollués (par les produits chimiques et hydrocarbures) » (MEDEXPOL 99/2) s'est tenu à Brest (France), du 21 au 25 mars 2000.
- iii) un cours national sur la pollution accidentelle en mer à l'intention de cadres supérieurs et hauts fonctionnaires s'est tenu à Rabat (Maroc), du 24 au 28 avril 2000, cofinancé par l'OMI/DCT et le REMPEC/Fonds d'affectation spéciale;
- iv) un cours sous-régional (Chypre, Égypte et Israël) qui devait se tenir au Caire (Égypte) du 29 mars au 2 avril 2000, a été annulé et reporté pour des raisons de sécurité à la demande des autorités égyptiennes.

Exercices:

- i) un exercice réel conjoint sous-régional (Chypre, Égypte, Israël) pour intervenir face à une pollution accidentelle par les hydrocarbures en mer et sur le rivage, s'est déroulé à Haïfa du 9 au 11 novembre 1999, dans le cadre du projet LIFE TCY96/INT/08;
- ii) un exercice d'alerte et de communication, MEDIPOLEX 99, mettant en jeu des points de contact nationaux chargés de recevoir des rapports sur les accidents de pollution marine, ainsi que les centres météorologiques dans le réseau « système d'appui à l'intervention en cas de pollution marine accidentelle (MPRESS) » de l'OMM a été exécuté par le REMPEC le 7 décembre 1999.

Consultants requis :

- i) un contrat avec le CEDRE pour l'organisation du cours de formation régional MEDEXPOL 99/2 a été établi et signé en décembre 1999;
- ii) au titre du lancement du projet LIFE pour la Syrie, un contrat avec Peter Hayward Associates – Londres a été signé en mars 2000. Il est destiné à réaliser des activités concernant : la rédaction de l'acte juridique national, la révision du plan d'urgence national et la préparation de plans d'urgence locaux, l'analyse des risques pour les principaux terminaux pétroliers syriens et l'achat du matériel d'intervention. Le consultant s'est rendu en Syrie du 19 au 30 mars 2000 pour une mission exploratoire.

Autres activités :

- i) la première réunion du Comité directeur du projet LIFE TCY 99/INT/017/SYR, d'une durée de 3 ans, « mise en place du système national de préparation et

d'intervention en cas de pollution marine accidentelle en République arabe syrienne », s'est tenue à Damas du 3 au 5 mars 2000;

- ii) un atelier s'est tenu à Beyrouth, du 9 au 13 avril 2000, sur l'élaboration du plan national d'urgence (préparation et lutte contre la pollution par les hydrocarbures);
- iii) une réunion d'experts pour l'adjudication relative au contrat de réalisation de l'étude « évaluation des risques pour les ports de Mersin et d'Iskenderun » (au titre de 1ère phase du projet LIFE Y98/TR/001) a eu lieu à Malte, les 17 et 18 avril 2000.

71. Diffusion de l'information

Système d'information régional (Regional Information System, RIS)

- i) Un mémorandum d'accord et un contrat de sous-traitance avec les services de l'Université de Malte a été conclu et signé en décembre 1999 pour le développement de la base de données TROCS (transport de substances chimiques). Le mémorandum expose les grandes lignes des travaux à réaliser par le biais d'une série de contrats de sous-traitance, les coûts associés et la méthode administrative pour mener à bien tous les travaux;
- ii) un contrat a été établi et signé en décembre 1999 avec le Département du Système d'information par ordinateur de l'Université de Malte dans le but de le protéger contre le bogue et de le renforcer;
- iii) les documents suivants, faisant partie du RIS, ont été actualisés :
 - Guide pratique pour les déversements en mer de produits chimiques RIS/D/12. Il a été traduit en français et distribué en janvier 2000;
 - Répertoire des autorités nationales compétentes RIS/B/1. Il doit être prochainement distribué.

Autres documents

En dehors des documents RIS, le REMPEC a également produit les documents suivants :

- i) un ensemble complet d'annexes révisées au plan d'urgence sous-régional (Chypre, Égypte, Israël) a été achevé et distribué aux autorités nationales compétentes des trois pays concernés en novembre 1999;
- ii) un « Manuel d'exercice » a été élaboré et distribué aux participants à l'«exercice conjoint sous-régional d'intervention contre un déversement d'hydrocarbures » avant le déroulement de celui-ci en novembre 1999;
- iii) il a été rassemblé et distribué une collection de notes et de documents à des étudiants au titre d'information de base à une conférence donnée dans le cadre du programme de maîtrise en droit maritime international à l'Institut du droit maritime international de l'OMI (IMLI, Malte), 10 décembre 1999;
- iv) Le « Rapport sur l'exercice d'alerte régional MEDIPOLEX 99 », organisé le 7 décembre 1999, a été finalisé en décembre 1999;

- v) Un document intitulé « Préparation et intervention en cas de pollution marine accidentelle dans la région méditerranéenne », résultant de l'invitation adressée à des experts chimistes de contribuer au « Manuel sur les techniques de lutte contre les déversements de matières dangereuses » (McGraw-Hill), établi sous la direction de M.F.Fingas, a été finalisé en janvier 2000. Il va être distribué prochainement;
- vi) La nouvelle brochure du REMPEC a été publiée en mars 2000.

72. Coopération et assistance

- i) Afin de mieux répondre aux besoins et demandes des États côtiers en cas de situation critique, l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) est en cours de réorganisation.
Un mémorandum d'accord a été conclu avec l'agence American Express afin d'avoir des billets prépayés et autres facilités de voyage sur simple appel à tout moment.
Une police d'assurance a été contractée pour couvrir tous les risques liés à l'activation/mobilisation de l'Unité d'assistance méditerranéenne.
Un mémorandum d'accord à proposer aux Centres spécialisés européens (hydrocarbures et produits chimiques), auxquels il pourrait être demandé de faire partie de missions de l'Unité, est en cours d'élaboration.
- ii) un accord a été conclu avec les autorités italiennes compétentes en vue d'organiser en Italie, en novembre 2000, le cours de formation régional MEDEXPOL 2000.

c) Activités dans le domaine de la production plus propre

73. Les activités lancées au cours de la période considérée par le CAR/PP ont visé les principaux objectifs de la promotion de la production plus propre (PPP) dans la région méditerranéenne en coordonnant le réseau de points focaux nationaux, en favorisant l'échange d'experts, en diffusant les expériences acquises dans ce domaine et en informant les points focaux et autres instances sur la prévention de la pollution.

74. Au cours de ladite période, le réseau de points focaux nationaux du CAR/PP a été amélioré et son fonctionnement devient plus opérant. Néanmoins, certains pays n'ont toujours pas désigné leur PFN ou leurs experts chargés de participer aux réunions du Centre:

	Albanie	Algérie	Bosnie	Croatie	Chypre	Egypte	CE	France	Grèce	Italie	Israël	Liban	Libye	Malte	Monaco	Maroc	Slovenie	Espagne	Syrie	Tunisie	Turquie
PFN	★	★		★	★	★	★	★	★		★	★	★	★	★	★	★	★	★	★	★
Experts ¹	★	★	★	★	★	★					★	★		★		★	★			★	★

¹ Experts ayant pris part à la réunion d'experts au cours de la période considérée

Réunions

Réunion d'experts sur l'industrie du traitement de surfaces

75. La réunion s'est tenue à Barcelone les 19 et 20 octobre 1999. Quatorze représentants de Parties contractantes y ont pris part et des experts et responsables d'entreprises industrielles y ont présenté des techniques de prévention de la pollution, des communications générales sur la situation de la production plus propre dans des pays du PAM, des études de cas et des expériences dans ce secteur. Les recommandations suivantes ont été adoptées:

Inviter le CAR/PP à :

- développer une base de données pour faciliter la collecte de données sur les alternatives de production plus propre dans les unités de traitement de surfaces dans les pays membres du PAM;
- élaborer et publier des lignes directrices spécialement destinées aux PME afin de faciliter l'adoption de techniques de PPP applicables;
- poursuivre la publication d'études de cas de PPP, car elles constituent des exemples pratiques qui incitent les entreprises méditerranéennes à adopter la PPP;
- informer les Parties contractantes, par le biais de l'Unité de coordination, de l'importance accordée par les participants aux plans de réimplantation d'entreprises et de la nécessité reconnue de fournir périodiquement une information sur les efforts menés à cet égard dans la région;
- évaluer les pays membres du PAM quant aux techniques de surveillance pour suivre et évaluer l'adoption de la PPP;
- coordonner la mise en place de stratégies et programmes conjoints de PPP parmi les pays membres du PAM en vue d'avoir accès à un financement;
- organiser et coordonner un atelier sur les techniques de PPP visant à prévenir et gérer la salinité;
- introduire sur le site web du Centre une information spécifique sur le secteur telle que : produits de substitution; élimination progressive de produits; technologies consacrées et applicables; spécialistes et/ou institutions en matière de PPP.

Réunion d'experts sur l'industrie du tannage

76. La réunion s'est tenue à Barcelone les 21 et 22 octobre 1999. Quatorze représentants de Parties contractantes ont pris part à la réunion. Au cours de la réunion, les participants ont eu en outre l'occasion de visiter trois tanneries où ils ont pu voir l'utilisation de techniques de PPP. Les recommandations suivantes ont été adoptées:

Inviter le CAR/PP à :

- publier des lignes directrices pour faciliter l'adoption de techniques de PPP applicables dans le secteur de la tannerie;

- faire part aux Parties contractantes, par l'entremise de l'Unité de coordination, de l'importance accordée par les participants à la réimplantation de tanneries et à la nécessité reconnue d'informer périodiquement des résultats obtenus dans la région;
- étudier les possibilités de recevoir des spécialistes de la région pour leur inculquer les connaissances pratiques en matière de PPP;
- forger un outil spécialement conçu pour les décideurs montrant (aux plans technique, économique et pratique) les avantages réels de l'adoption de la PPP;
- élaborer un document succinct accordant la priorité aux actions et alternatives de PPP sur une base économique et en termes de rapport coût-avantages;
- faire part à l'Unité de coordination du PAM de l'utilité d'avoir un système permettant d'identifier les formules de financement existantes et disponibles pour des projets de PPP;
- inclure dans le site web du Centre des renseignements relatifs au secteur de la tannerie tels que : possibilités de substitution de produits; élimination ou interdiction de produits dans les pays en développement; techniques confirmées et applicables; experts en PPP; effets collatéraux des produits.

77. L'ensemble de ces recommandations sera présenté aux Parties contractantes ainsi qu'au gouvernement espagnol en vue de leur approbation.

Études

78. Étude sur les possibilités de prévention de la pollution dans l'industrie de traitement de surfaces (en cours de révision; sera prête pour le 30 mars 2000).

L'étude envisage le caractère hétéroclite des procédés et sociétés de traitement de surfaces au sein de la région méditerranéenne et, sur la base de ces données, expose les points suivants : introduction et généralités, description des procédés de traitement des surfaces, options de prévention de la pollution, autres questions, propositions et conclusions.

79. Étude sur les possibilités de prévention de la pollution dans le secteur de la tannerie (en cours de révision; sera prête pour le 15 avril 2000).

L'étude expose les points suivants : panorama du secteur de la tannerie dans les pays membres du PAM, description des principaux procédés, description des principaux impacts sur l'environnement, options de prévention de la pollution, conclusions et recommandations.

80. Étude sur les possibilités de prévention de la pollution dans le secteur de l'huile d'olive (en cours de révision; sera prête pour le 30 avril 2000).

L'étude expose les points suivants: description générale du secteur de l'huile d'olive; procédés industriels de production de l'huile d'olive et principaux déchets/résidus générés; problèmes soulevés par les déchets/résidus; techniques de traitement et valorisation; évaluation des systèmes disponibles; conclusions et recommandations;

81. Étude sur la situation de la PPP dans les pays membres du PAM (en cours de révision; sera prête pour le 30 avril 2000).

L'étude expose les points suivants: liste des agents et institutions travaillant dans le domaine de la production plus propre, cadre juridique des outils et méthodes de PPP, conclusions et recommandations.

82. Manuel sur les méthodes de réalisation du diagnostic environnemental des possibilités de réduction au minimum de la pollution (Minimisation-Opportunities Environmental Diagnosis, MOED) (en cours de révision; sera prêt pour le 30 avril 2000).

Le Manuel a pour objet de montrer quelles sont les méthodes à suivre pour réaliser un MOED; il comprend : définition du MOED, caractéristiques et avantages; réalisation du diagnostic; structure du document; surveillance, rapports avec les autres outils de gestion de l'environnement.

83. Manuel sur la mise en oeuvre d'un programme de bonne maintenance pour les industries méditerranéennes (en cours de révision; sera prêt pour le 30 mars 2000).

Le manuel a pour objet d'exposer la marche à suivre pour mettre en oeuvre un programme de bonne maintenance. Il comprend: introduction, pré-test, préparation du programme, post-test, surveillance de l'efficacité et conclusions.

Diffusion de l'information

Vidéo sur les possibilités de prévention de la pollution dans l'industrie du traitement de surfaces (sera prête pour le 30 mars 2000).

Vidéo sur les possibilités de prévention de la pollution dans l'industrie de l'huile d'olive (sera prête pour le 30 mars 2000).

Bulletin « CP News » : le no 5 a été publié au cours de la période considérée.

Fiches de réussites « MedClean » : publication des nos 9 à 16 au cours de la période considérée, à savoir :

Numéro	Pays	Secteur	Société
9	Maroc	Agro-industrie	Sucrerie nationale de betterave
10	Tunisie	Textile	Société industrielle de textile (SITEX)
11	Turquie	Galvanoplastie	Eczacibasi Yapi Gereçleri S.A.
12	Croatie	Produits chimiques	Herbos
13	Turquie	Textile	First Textile
14	Liban	Tannerie	Unité de planification/ Programmation
15	Israël	Aviation	Israel Aviation Industry
16	Espagne	Traitement des surfaces	Zincats Industrials Canovelles

La brochure sur le CAR/PP est disponible en anglais, espagnol et français depuis le 30 mars 2000.

Le site web du CAR/PP est accessible en anglais, espagnol et français à :
<http://www.cipn.es>

C. Conservation de la diversité biologique

a) Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation dans le domaine de la conservation des sites et des espèces

84. En application d'une recommandation de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP élabore des lignes directrices concernant l'introduction et la réintroduction d'espèces marines en Méditerranée. Ces lignes directrices ont pour objet de fournir: i) une information sur les questions d'introduction et réintroduction d'espèces; ii) des recommandations pratiques pour la prévention, l'introduction et l'atténuation des impacts d'espèces allogènes.

85. Le CAR/ASP s'emploie actuellement à élaborer des lignes directrices pour la conception de législations/réglementations concernant la conservation et la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats. Une première version des lignes directrices doit être reçue en avril 2000 du consultant chargé de leur élaboration, puis elle sera transmise à des experts de la région pour qu'ils formulent leurs observations. Sur la base des observations qui seront communiquées, une version révisée des lignes directrices devrait être prête pour la fin juin 2000.

b) Mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation des tortues marines, des cétacés et du phoque moine de Méditerranée

86. Le CAR/ASP apporte son concours à la Slovénie dans la réalisation d'une activité de sensibilisation à la conservation des cétacés s'adressant aux enfants et aux utilisateurs de la mer.

87. En application d'une recommandation de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, le CAR/ASP a organisé un atelier de coordination/formation sur la surveillance des échouages de cétacés en Méditerranée. Il s'est tenu à Montpellier (France), du 26 au 29 février 2000, et a rassemblé des spécialistes de 18 pays méditerranéens. L'atelier était une initiative conjointe du CAR/ASP, du Groupe de travail sur les mammifères marins de la CIEM et du Secrétariat intérimaire d'ACCOBAMS. Pour l'organisation de l'atelier, le CAR/ASP a bénéficié d'un concours important de « La Maison de l'environnement de Montpellier ». Les travaux de l'atelier comprenaient des séances de formation, des débats sur les méthodes de surveillance et la mise en place d'une base de données pour recueillir et compiler les données sur les échouages de cétacés.

88. Dans le cadre de ses activités d'assistance à la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée, le CAR/ASP aide la Tunisie à formuler et exécuter un projet visant: a) à évaluer la présence et, éventuellement, les effectifs de phoques moines le long du littoral nord de la Tunisie, notamment dans l'archipel de La Galite; à prospector les caves susceptibles d'abriter des phoques moines le long du littoral de l'archipel de La Galite; et iii) à informer et sensibiliser les pêcheurs et autres utilisateurs de la mer au problème de la conservation du phoque moine. À cet effet, un accord a été signé entre le CAR/ASP et l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) de la Tunisie. Le projet prévoit notamment une enquête parmi les pêcheurs, l'élaboration de matériel d'information/sensibilisation et une prospection du littoral de l'archipel de La Galite. Le projet est exécuté en collaboration avec l'Instituto Centrale per la Ricerca Applicata al Mare (ICRAM, Italie), qui offre ses compétences techniques et contribue au financement.

89. Au titre de l'aide aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites, une convention a été conclue entre le CAR/ASP et les autorités tunisiennes pour la conduite d'une étude consistant en prospections sur le terrain et en activités de cartographie des herbiers des îles de Kerkenna.

90. Le CAR/ASP s'emploie à élaborer un module de formation/sensibilisation visant à éduquer les pêcheurs à relâcher les tortues capturées accidentellement et à les manipuler de manière à réduire au minimum les dommages/problèmes résultant de leur capture. Il est prévu que le module comportera : i) un guide/manuel à l'intention des formateurs; ii) une brochure destinée aux pêcheurs; et iii) une vidéo exposant de manière pratique les techniques à appliquer. Il est prévu que le module sera prêt en juin 2000.

91. Dans le cadre de la préparation du premier symposium méditerranéen sur la végétation marine en Méditerranée qui sera organisé conformément au plan d'action pour la conservation de ladite végétation, le CAR/ASP a organisé la réunion d'un groupe d'experts ad hoc (Montpellier, France, 1er mars 2000). La réunion a établi le programme du symposium (lieu, thèmes des séances, interventions liminaires et conférenciers; etc.). Pour éviter des doubles emplois, il a été décidé d'organiser le symposium de concert avec l'atelier international sur les herbiers à phanérogames qui se tiendra en Corse en septembre prochain.

92. L'établissement d'un inventaire des aires de nidification, recensant celles qui sont connues pour servir à l'accouplement, l'alimentation et l'hivernage, et des voies de migration sur tout le pourtour de la Méditerranée : après avoir fixé les objectifs de cette activité, le CAR/ASP en élabore le cahier des charges.

93. Au titre des activités préparatoires pour l'organisation de la première conférence méditerranéenne sur les tortues marines, un projet de programme a été élaboré en vue de le diffuser et de recueillir ainsi des observations et propositions auprès des groupes actifs dans ce domaine.

94. Élaboration d'un répertoire des spécialistes en tortues marine travaillant en Méditerranée, destiné à faciliter les contacts entre ceux-ci.

c) Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP

95. Le CAR/ASP, en étroite concertation avec l'Unité MED/PNUE, a élaboré un projet intitulé « Développement des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne » à proposer pour financement par le programme SMAP de la Communauté européenne. Le projet vise à aider les pays méditerranéens: i) à améliorer la gestion des aires protégées existantes; ii) à élaborer des plans nationaux pour la création d'aires protégées dans leur zone littorale méditerranéenne; et iii) à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de la gestion des aires protégées. Il est prévu que le projet sera exécuté dans les pays méditerranéens qui sont éligibles à un financement du programme MEDA. La contribution sollicitée auprès du SMAP est de 625.000 euros, le coût estimatif total du projet étant de 710.000 euros. Le solde sera couvert par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

96. Le CAR/ASP apporte son concours à l'Égypte pour l'élaboration d'un programme de développement d'aires protégées et de conservation des habitats du littoral de ce pays. À cette fin, une mission sur le terrain a eu lieu du 28 avril au 3 mai 2000. Le CAR/ASP reçoit les contributions de consultants nationaux, désignés en concertation avec le point focal égyptien pour les ASP, afin de compiler des données sur les sites naturels, habitats et espèces d'intérêt pour la conservation.

97. Le CAR/ASP organise actuellement, en accord avec le Ministère turc de l'environnement et en coopération avec la Société turque pour la protection de la nature (DHKD), un cours de formation national sur la conception et la mise en oeuvre de programmes de surveillance dans les aires protégées marines et côtières. À cette fin, un mémorandum d'accord a été conclu entre le CAR/ASP et la DHKD. Il est prévu que le cours aura lieu à Dalaman, Turquie, du 3 au 6 avril 2000. Le cours est conçu pour rassembler 15 à 20 participants et pour s'adresser: i) à des gestionnaires d'aires protégées marines et côtières; ii) à des fonctionnaires chargés de la gestion et de la surveillance d'aires protégées; et iii) à des chercheurs ayant ou susceptibles d'avoir une activité en rapport avec la surveillance scientifique d'aires protégées.

98. Suite à l'entrée en vigueur, en décembre 1999, du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, le CAR /ASP a amorcé une réflexion sur la définition des procédures et outils de mise en oeuvre de certaines dispositions du Protocole. Plus concrètement, le CAR/ASP définit un cahier des charges pour l'élaboration d'un formulaire type et de lignes directrices pour la soumission de propositions visant à inscrire des sites sur la liste des ASPIM, de même que des lignes directrices pour l'évaluation des propositions. Des contacts sont en cours avec les autorités françaises pour le financement d'une réunion d'experts ou d'un atelier consacré à l'élaboration des projets de formulaire et de lignes directrices précités, lequel projet serait ensuite soumis à la réunion des points focaux nationaux ASP pour finalisation. La proposition de convocation de cette réunion, dont le coût serait couvert par un financement extérieur au Fonds d'affectation, est soumise à la présente réunion du Bureau pour approbation.

Recommandation:

Le Bureau est invité à approuver la convocation d'une réunion d'experts chargée d'élaborer un formulaire type et des lignes directrices concernant la liste des ASPIM.

d) Assistance à la mise en oeuvre des PACs

99. Dans le cadre du projet PAC pour Malte, le CAR/ASP est la composante du PAM qui est chargée de l'activité sur les aires de conservation marines. Suite à la signature de l'accord en novembre 1999, le CAR/ASP a conclu un mémorandum d'accord avec l'Environment Protection Department, Pollution Control Co-ordinating Unit (EPD/PCCU), Malte, concernant l'exécution de l'activité (décembre 1999). Les spécifications techniques de l'activité ont été définies et convenues avec l'EPD/PCCU. Le CAR/ASP a participé à l'atelier de lancement du PAC qui s'est tenu à Sliema, Malte, les 3 et 4 février 2000, et a fourni une contribution au rapport afférent.

e) Collecte de données et assistance aux pays dans l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites

100. Le CAR/ASP apporte son concours à la Slovénie pour la réalisation d'une étude sur les espèces marines et côtières menacées, l'accent étant mis sur les espèces énumérées aux annexes du nouveau Protocole ASP. Cette étude donnera lieu à un rapport exposant les habitats marins et le statut des espèces marines et côtières en Slovénie.

101. Le CAR/ASP apporte son concours à la Libye et à l'Égypte dans la mise en place de bases de données SIG sur les aires protégées et la biodiversité. En Libye, la base de données est mise en place par deux experts du Centre technique pour la protection de l'environnement. Le CAR/ASP a doté l'équipe libyenne: i) du logiciel approprié, d'un ordinateur et d'une imprimante ainsi que ii) de fichiers contenant la structure de la base de données et de cartes de base. Pour l'Égypte, le CAR/ASP aide l'Unité nationale biologique

(NBU) à convertir ses bases de données pertinentes du format alphanumérique en SIG, et à cet effet un logiciel approprié a été fourni. Les équipes libyenne et égyptienne participant à la mise en place des bases de données ont suivi un atelier de formation au SIG qui s'est tenu dans les locaux du CAR/ASP (8-13 février 2000).

102. Le CAR/ASP apporte son concours à la Libye pour la réalisation d'une étude sur les herbiers dans la zone de Farwà. L'étude est destinée : i) à évaluer l'état de conservation des herbiers; ii) à compiler les informations disponibles en recourant, s'il y a lieu, aux outils techniques pour inventaires élaborés par le CAR/ASP; iii) à identifier les principales activités humaines liées à la mer et leur impact sur les herbiers; iv) à effectuer, au titre d'initiative pilote, une cartographie d'une certaine zone dans la région de l'étude; et v) à évaluer la faisabilité de la mise en place d'un réseau de surveillance. L'étude prévoit une mission sur le terrain d'une dizaine de jours, qui aurait lieu en mai 2000, et serait entreprise par une équipe d'experts nationaux et internationaux.

103. En application d'une recommandation de la Onzième réunion des Parties contractantes, le CAR/ASP a organisé, avec le concours technique et financier de l'Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare (ICRAM, Italie), une réunion d'experts désignés par les gouvernements pour la finalisation du formulaire type d'entrée de données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. À cette fin, un mémorandum d'accord a été signé entre le CAR/ASP et l'ICRAM. La réunion s'est tenue à Rome les 23 et 24 mars 2000. Le CAR faisait office de secrétariat de la réunion. Le projet de formulaire, tel que finalisé par la réunion, est soumis à la présente réunion du Bureau pour adoption (UNEP/BUR /55/3).

Recommandation :

Le Bureau est invité à adopter le formulaire standard de données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, tel qu'approuvé par la réunion d'experts tenue à Rome les 23 et 24 mars 2000.

f) Réalisation d'un matériel spécifique de sensibilisation et d'information du public (exposition itinérante) sur la valeur et la conservation de la diversité biologique

104. Le CAR/ASP prépare actuellement une exposition itinérante sur le rôle et la valeur des aires protégées. Elle comportera environ vingt mètres carrés de photos/illustrations avec des messages de sensibilisation dans différentes langues. Le CAR/ASP a acheté un matériel de support facile à installer avec les sacs indispensables au transport sûr et à l'installation rapide de l'exposition dans les divers pays méditerranéens.

105. Dans le cadre de la préparation du projet relatif au Programme d'actions stratégiques sur la biodiversité qui doit être financé par le FEM et piloté par le CAR/ASP, un mémorandum d'accord a été conclu entre le CAR/ASP et le Département des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant le rôle joué par cette dernière dans la mise en oeuvre du projet. Aux termes du mémorandum, la FAO préparera, en étroite coopération avec le CAR/ASP, des documents techniques et lignes directrices destinées à faciliter les processus nationaux d'élaboration de plans d'action stratégiques prévus par le projet pour faire face aux impacts des activités de pêche sur la diversité biologique.

g) Autres activités

106. Le CAR/ASP a fourni un appui scientifique et financier à l'Union du Maghreb arabe, au Ministère tunisien de l'environnement et de l'aménagement du territoire et au PNUE pour

l'organisation d'un atelier sur la gestion intégrée du littoral dans les pays du Maghreb (Tunis, 1er-3 décembre 1999).

107. Le CAR/ASP a saisi l'occasion de la participation de l'un de ses cadres à la cinquième réunion de l'Organe consultatif, scientifique, technique et technologique subsidiaire (SABSTTA) de la Convention sur la biodiversité pour poursuivre sa concertation avec le Secrétariat de ladite Convention concernant la conclusion d'un mémorandum d'accord entre les Secrétariats de la Convention de Barcelone et de la Convention sur la biodiversité. Il est prévu que le mémorandum, qui contient une annexe opérationnelle, devrait être finalisé à l'occasion de la prochaine COP de la Convention sur la biodiversité (Nairobi, mai 2000).

D. Intégration de l'environnement et du développement.

a) Gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles

I. Le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB) a entrepris les activités suivantes:

Indicateurs de performances environnementales

108. Dans le cadre du partenariat avec le METAP, des tests de calcul des indicateurs sélectionnés en 1998 (sur les thèmes de l'eau, de l'air et des déchets) ont été réalisés en Turquie, Égypte et dans les Territoires palestiniens.

Indicateurs pour le développement durable

109. Un premier rapport provisoire (français-anglais), comprenant 35 fiches d'indicateurs et une note de synthèse, a été diffusé à la Onzième réunion des Parties Contractantes à Malte. Quinze fiches supplémentaires ont été depuis réalisées et l'ensemble, ainsi complété, sera prochainement diffusé aux points focaux avant la publication du document prévue pour juillet 2000. Un "glossaire" des 130 indicateurs sélectionnés est en cours de réalisation et sera également diffusé aux pays pour les aider à donner suite aux recommandations adoptées à Malte (calcul des indicateurs selon une définition commune).

Observatoires nationaux

110. Le deuxième atelier régional des observatoires nationaux s'est tenu à Tunis du 18 au 20 novembre 1999. Il a réuni des représentants de 14 pays et de plusieurs agences internationales et permis des avancées significatives dans la définition des fonctions des observatoires et des évolutions souhaitables.

Profils de pays

111. Liban : le profil de pays du Liban (version anglaise) a été publié et diffusé à la Onzième réunion des Parties Contractantes. Une diffusion plus large sera assurée à l'occasion de la prochaine sortie de la version française.

Projet de rapport méditerranéen sur le développement durable

112. Les réflexions sont engagées sur l'organisation du futur rapport méditerranéen à réaliser d'ici 2002. Le document de projet et une demande de financement seront finalisés avant l'été 2000. L'année 2000 sera consacrée notamment à réunir les informations de base utiles au futur rapport : poursuite des travaux sur les indicateurs avec les pays, réalisation

des cadrages démographique, économique et environnemental. Le cadrage démographique (analyse des évolutions passées et projetées à l'horizon 2025 dans les pays et les régions côtières) devrait être publié avant l'été.

Projet MEDSTAT

113. Ce projet mis en œuvre sous l'égide d'EUROSTAT vise au renforcement des capacités des Instituts de statistiques des 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (partenaires de l'Union européenne) dans le domaine de l'environnement. Des missions ont été réalisées dans l'ensemble des pays pour faire le point des situations actuelles et deux sessions de formation ont été organisées à Sophia Antipolis.

Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

114. L'essentiel du programme de travail adopté par la CMDD a été engagé avec l'appui financier de la Commission européenne et de la France, malgré les difficultés liées au départ de notre consultant et aux retards dans la mise en œuvre de certaines études. L'économiste de l'environnement récemment embauché après sélection par un jury d'experts permettra de renforcer le CAR/PB dans le contexte de ce programme et des autres actions à caractère économique.

Travaux thématiques

Tourisme

115. Le Plan Bleu a contribué à la définition et à la mise en œuvre de "Tours Operators Initiative" pilotée par le PNUE-IE Paris. Il a également publié et diffusé les recommandations de la CMDD et commencé à élaborer un projet à soumettre à la Commission européenne pour financement.

Urbanisation et villes

116. Le projet de rapport sur l'urbanisation devrait être finalisé avant l'été 2000. Ce travail sera complété par des analyses sur les impacts environnementaux et territoriaux des évolutions constatées et prévues. Le CAR/PB contribue également aux travaux du groupe Villes de la CMDD. Un partenariat s'est amorcé avec le CEDARE dans le domaine des déchets urbains.

Eau, sols, forêts et développement rural

117. Le projet de la "Vision méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement au XXI^e siècle" a été diffusé à la Onzième réunion des Parties contractantes et à la II^e Conférence euro-méditerranéenne sur l'eau de Turin. La version définitive, ainsi qu'une note de synthèse de 4 pages, ont été diffusées très largement au Forum mondial de l'eau à La Haye (17-21 mars 2000) qui a réuni plus de 4000 participants. Dans ces diverses occasions, le Plan Bleu s'est attaché à faire connaître et prendre en compte les résultats des travaux de la CMDD sur la gestion de la demande en eau.

118. Les travaux de synthèse sur les espaces boisés se poursuivent avec la réalisation prévue pour octobre de la première version du fascicule.

119. Le CAR/PB participe enfin aux différentes réunions méditerranéennes sur le développement rural et les sols, avec pour objectif d'élaborer une première note de synthèse.

PACs

120. Dans le cadre du PAC de Malte le CAR/PB a fait des propositions pour la définition et la mise en oeuvre d'une analyse de durabilité à partir d'indicateurs. Celles-ci ont été discutées avec les autorités maltaises, puis adoptées. Un consultant hors classe a été mobilisé pour conduire ce travail avec l'équipe interministérielle mise en place par Malte et le CAR/PB.

121. Le CAR/PB a également apporté une contribution à l'élaboration du manuel du CAR/PP sur les lignes directrices pour la mise en oeuvre des PACs.

122. Enfin, un test est en cours pour le calcul d'indicateurs de la frange côtière à partir des données Lacoast sur le littoral méditerranéen de l'Union européenne.

II. Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a entrepris les activités suivantes:

Coordination générale

123. L'Unité de coordination du PAM et le CAR/PAP ont examiné treize candidatures au poste de directeur adjoint du CAR/PAP. Quatre candidats ont été retenus sur la liste de présélection et le jury d'experts chargé de la sélection définitive du candidat a siégé le 6 décembre 1999 à Split. Il est prévu que le candidat sélectionné prendra ses fonctions de directeur adjoint en mai 2000.

124. Le site web du PAP (<http://www.pap.gradst.hr>) a été mis à jour et les principaux documents sont déchargeables sous format pdf.

Gestion durable des zones côtières

125. Le document intitulé «Formulation et mise en oeuvre des programmes d'aménagement côtier: Manuel opérationnel» a été établi par le CAR/PAP pour le PAM, en coopération avec d'autres CARs. Le Manuel a pour objet de fournir une orientation aux experts du PAM, aux autorités nationales et locales et autres partenaires impliqués dans le processus de formulation et de mise en oeuvre des PACs ainsi que des activités de suivi menées après l'achèvement des projets.

Gestion intégrée des zones côtières

126. La réunion de l'Unité MED et des CARs sur la proposition du PAM concernant le projet de gestion de zones côtières au titre du programme SMAP (Athènes, 10 septembre 1999) a examiné l'élaboration plus poussée de la proposition du PAM soumise au SMAP dans le cadre de la GIZC. Le directeur du CAR/PAP a eu une entrevue avec les responsables du CAR/TDE pour discuter de leur contribution au projet (Rome, 9 mars 2000).

127. Une réunion de lancement a été organisée (Split, 19-21 septembre 1999) concernant l'application au bassin de la Cetina et à sa zone littorale attenante des Lignes directrices en matière de planification pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF). Le fleuve Cetina (Croatie) a été retenu pour un projet concret de démonstration des modalités d'application des lignes directrices GILBF.

128. Un expert du CAR/PAP a présenté le cas de Fuka-Matrouh au cours de formation régional sur l'utilisation du système d'aide à la décision pour la gestion environnementale des zones côtières et arides (Damas, 20-22 septembre 1999).

129. Le CAR/PAP a organisé conjointement l'atelier sur l'application des instruments économiques dans la gestion et la planification intégrées des zones côtières, l'accent étant plus particulièrement mis sur la Méditerranée (Antalya, 19 novembre 1999). Les représentants du CAR/PAP ont fait office de médiateurs au cours des débats, ont présenté leurs communications et préparé le rapport final avec les conclusions et recommandations pertinentes.

130. Un atelier visant à débattre des questions théoriques et pratiques soulevées par l'application de la GILBF s'est tenu à Toulon (France), du 10 au 12 janvier 2000. L'atelier était organisé en collaboration avec le Centre IFREMER sis à La Seyne-sur-Mer et avec le PNUE/Nairobi. L'atelier a réuni des experts de pays méditerranéens et d'autres régions du monde où la nécessité d'une approche GILBF s'est avérée d'une importance particulière. Plusieurs représentants d'organisations internationales concernées par cette question ont également pris part à l'atelier.

131. Le CAR/PAP a organisé une réunion des acteurs concernés (Split, 14-15 janvier 2000) pour la présentation de la phase I du projet de démonstration concernant la gestion du bassin fluvial de la Cetina et sa zone côtière adjacente. La réunion avait pour principal objet d'examiner l'avant-projet du profil environnemental et socio-économique du projet de démonstration pour la Cetina, et elle a formulé des propositions pour la création d'une base de données pertinentes.

132. La version finale du document « Cadre conceptuel et lignes directrices pour la GILBF » a été établie en anglais et en français. Les lignes directrices constituent un outil de référence général pour la GILBF et fournissent un cadre conceptuel pour lancer des plans. Elles peuvent aussi servir sur une base sélective pour tel ou tel aspect de GILBF. Elles seront diffusées par les voies officielles habituelles du PNUE.

133. Le CAR/PAP a dirigé une mission de trois experts en Albanie pour y analyser le problème de l'érosion côtière sur les segments nord et central du littoral de ce pays. Les experts ont proposé un certain nombre de mesures pour s'attaquer à cette question sensible.

134. Un atelier chargé de faire le point des connaissances sur les législations nationales en matière de GIZC en Méditerranée s'est tenu à Split les 17 et 18 janvier 2000. Il avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure la GIZC est intégrée dans les législations nationales des pays méditerranéens. Un document intitulé « Synthèse des réponses au questionnaire sur les législations nationales relatives à la gestion des zones côtières en Méditerranée et propositions de lignes directrices » a été examiné au cours des débats.

135. Le directeur du CAR/PAP et un consultant du CAR/PAP ont effectué une mission en Albanie en vue d'y explorer les possibilités d'adoption d'une stratégie nationale de gestion du littoral pour ce pays

136. La mise en oeuvre du projet PAM-CE intitulé « Introduction d'un Bilan stratégique environnemental dans le système de planification de pays méditerranéens » a démarré avec l'élaboration des documents de base pour l'atelier qui doit se tenir en anglais à Haïfa (Israël), du 2 au 4 avril 2000. Un autre atelier sur le Bilan stratégique environnemental en Méditerranée, à l'intention de participants francophones, se tiendra à Tunis du 13 au 15 avril 2000.

137. Un atelier sur l'analyse du secteur industriel dans les zones côtières de la mer Adriatique a été organisé du 23 au 25 mars 2000 à Split, de concert avec l'ICS et l'ONUDI. Des représentants de pays riverains de la mer Adriatique y ont pris part et des experts internationaux de renom y ont présenté leurs communications en exposant notamment les

tendances du développement industriel dans les zones côtières de l'Adriatique et les relations entre développement industriel et environnement dans cette région.

138. L'élaboration du « Livre blanc » sur l'état des connaissances en matière de GIZC en méditerranée est en bonne voie. Le Livre blanc ne comportera pas seulement une analyse du processus de GIZC en Méditerranée mais aussi des lignes directrices stratégiques pour les activités du PAM et du PAP dans l'avenir.

139. Tout en attendant le lancement du projet PAM/FEM, le CAR/PAP a commencé à exécuter des tâches préliminaires, et notamment la préparation du document «Élaboration et application d'instruments économiques pour le développement durable au titre du PAS MED ». Un questionnaire actualisé sur l'application d'instruments économiques en Méditerranée sera adressé aux experts désignés par les points focaux nationaux.

Développement durable des ressources côtières

Gestion des ressources en eau

140. Un atelier régional a été organisé, en coopération avec l'Institut des technologies de l'eau de Malte, sur la planification intégrée du système d'eau urbain en Méditerranée (Luqa, 25-27 novembre 1999). La gestion intégrée du système d'eau urbain a pour but de répondre aux besoins présents et futurs en développant des services de faible coût mais adéquats qui peuvent être mis en place et entretenus durablement au niveau des collectivités.

141. Le directeur du CAR/PAP a présenté la question « Urbanisation, développement touristique et gestion des ressources en eau » au cours de la deuxième journée – le 17 mars 2000 - du Forum mondial de l'eau qui s'est déroulé à La Haye.

142. Un cours de formation national sur la gestion des ressources en eau urbaines, qui doit se tenir à Tunis en avril 2000, est en préparation.

143. La version finale des « Lignes directrices pour la planification intégrée du système d'eau urbain en Méditerranée » est en préparation.

Érosion du sol

144. La mise en oeuvre du projet PAM-CE intitulé « Renforcement des capacités pour la gestion de la lutte contre la désertification/érosion dans la région méditerranéenne » a démarré avec la préparation de l'atelier afférent qui se tiendra en anglais à La Valette, du 18 au 20 avril 2000. Un autre atelier sera organisé à l'intention de participants francophones, en septembre à Tunis.

145. Un document intitulé « Synthèse de rapports nationaux sur les problèmes et pratiques de la gestion de la lutte contre l'érosion en Méditerranée » a été élaboré.

Appui aux activités de la CMDD

Tourisme durable

146. Le CAR/PAP a établi une note d'orientation spéciale sur l'évaluation des capacités d'accueil touristique en application de recommandations des Parties contractantes. Le suivi en sera aussi examiné avec le bureau «Industrie, environnement, technologie» du PNUE.

Gestion urbaine

147. La première réunion du comité de pilotage du groupe de travail de la CMDD sur la gestion urbaine sera organisée conjointement par le CAR/PB et le CAR/PAP les 11 et 12 avril 2000 à Paris.

b) Activités en matière de télédétection

Le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) a entrepris les activités suivantes :

Base de données STEPINMED

148. Des activités de revalorisation et tenue à jour de la base de données ont été menées au cours de la période considérée; de nouveaux projets et de nouvelles organisations y ont été intégrés, de même que des informations plus précises et détaillées sur les projets qui y figurent déjà.

Publication de rapports

149. Les rapports suivants ont été établis :

- « Appui des techniques de télédétection aux processus de planification et prise de décisions en vue du développement durable au Liban » (décembre 1999);
- « Surveillance et maîtrise de la désertification : analyse des projets et programmes basés sur la télédétection en Méditerranée » (décembre 1999);
- « Caractérisation de la qualité de l'eau de mer : analyse des projets et programmes basés sur la télédétection en Méditerranée » (décembre 1999).

Préparation et soumission à la DG XII/CE de projets impliquant des pays méditerranéens

- Projet SWEET 19 – Système d'alerte stratégique pour la prévention des catastrophes et en vue du développement durable au moyen des technologies d'observation de la Terre pour 19 mégapoles (soumission à la DG XII le 15 février 2000). Le projet SWEET 19 aborde avant tout les effets adverses des mégapoles sur le changement global, le climat et la biodiversité en raison d'une croissance spectaculaire et incontrôlée. Un Système d'alerte stratégique sera mis en place dans 19 grandes villes en vue de contribuer à s'attaquer aux problèmes humanitaires et environnementaux croissants induits par le phénomène de l'urbanisation.
- Projet MEDYSIS - Création d'un SYSTème MEDiterranéen de surveillance des modifications de l'environnement et de l'occupation des sols/couvert végétal (soumission à la DG XII/CE le 15 février 2000). Le projet MEDISYS vise à mettre en place un système de données et d'informations novateur axé sur l'occupation des sols/couvert végétal, les indicateurs environnementaux et agro-économiques. Il contribuera à aider d'une part les décideurs dans leurs prévisions, planifications et mesures de prévention concernant la dégradation des sols, et d'autre part les scientifiques pour l'amélioration de leur modèles environnementaux et résultats.
- Projet TRAPPS - Voies de cheminement (TRANsport Pathways) de polluants libérés à partir de sources côtières (soumission à la DG XII/CE le 15 février 2000). Le projet TRAPPS est spécifiquement consacré au problème du transfert physique en s'attachant à la pollution « chronique » et à l'identification des zones soumises à

l'influence de sources de pollution situées sur le littoral. Le projet focalise sur des zones côtières de la Méditerranée où les processus de transfert sont particulièrement complexes en raison de l'action conjuguée de la stratification et des interactions avec la haute mer.

Participation aux PACs

150. En novembre 1999, à la suite du Forum national tenu à Beyrouth en octobre, le concours que le CAR/TDE devra apporter pour répondre aux prescriptions du Ministère libanais de l'environnement a été défini et convenu avec les points focaux libanais pour le CAR/TDE et le PAM.

151. A la fin février 2000, le CAR/TDE a été contacté par un directeur de projet de l'Observatoire libanais pour l'environnement et le développement (LEDCO) afin d'explorer la possibilité d'organiser un stage de formation pour un ou deux experts en vue de concourir à la mise en place de l'Observatoire.

152. Des contacts préliminaires ont été pris avec les autorités marocaines afin de définir d'éventuelles actions à mener avec le concours du CAR/TDE dans le cadre du PAC « Al-Hoceima ». À cette fin, un expert du CAR/TDE effectuera une mission au Maroc en avril 2000.

153. Dans le cadre du PAC « Malte », une experte du CAR/TDE a été désignée pour suivre l'application de la méthode FAO/PAP d'évaluation de l'érosion du sol, et son curriculum vitae a été adressé au CAR/PAP pour qu'elle prenne part à la première mission du PAP à Malte, en avril, concernant la cartographie et les enquêtes sur le terrain.

Participation à des réunion et conférences

- 20-23 novembre, Damas (Syrie) - « Systèmes intégrés de télédétection: stations réceptrices de satellites et applications », organisé par l'Organisation générale syrienne pour la télédétection.
- 19 janvier, Rome (Italie) – « Politiques, engagements et perspectives de développement durable dans le Bassin méditerranéen, organisée par le Ministère italien de l'environnement, l'ANPA, le CNR, l'ENEA et l'ICRAM.
- 25-25 janvier, Athènes (Grèce) – « Réunion de l'Unité MED et des directeurs de CARs »
- 10 février, Rome (Italie) - « Programme d'action national pour combattre la sécheresse et la désertification », organisé par le Ministère italien de l'environnement.
- 18 février, Rome (Italie) – « Désertification, changements climatiques, biodiversité et forêts : synergies pour un agenda interrégional entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée », organisé par le Ministère italien de l'environnement.
- 10-12 avril, Ispra (Italie) - Journées d'étude internationales MEDCOAST sur « les applications de la télédétection à la gestion des bassins versants et de leurs marges côtières en Méditerranée et en mer Noire », organisée par le Centre de recherche conjoint. Présentation de la communication « Télédétection et SIG : une application à l'analyse et à la modélisation de l'expansion urbaine sur le littoral ».

Forum en Syrie

154. Suite à l'atelier organisé à Damas (novembre 1999) par l'Organisation générale syrienne pour la télédétection (GORS), il a été procédé à une première évaluation de la possibilité de préparer une proposition conjointe à soumettre pour financement et associant également le centre national libanais de télédétection. À cet égard, des domaines d'activité thématiques ont été définis et un forum sera se tiendra en avril 2000 pour échanger des vues et pour finaliser une proposition de projet,

Proposition SMAP

155. Définition de synergies avec d'autres composantes du PAM pour l'établissement de propositions conjointes à soumettre à la DG XI/CE à l'occasion du prochain appel d'offres (prévu pour la fin mars 2000).

Convention relative à la lutte contre la désertification

156. Participation aux travaux du Ministère italien de l'environnement pour l'instauration d'un plan d'action national de lutte contre la désertification et de coordination des pays de la rive nord de la Méditerranée.

c) Programme d'aménagement côtier (PAC)

157. PAC « Malte »

- i) Une réunion de l'Unité MED et des CAR sur le PAC/PAM « Malte » s'est tenue à Athènes le 10 septembre 1999. La réunion a adopté les dispositions à prendre d'ici la fin de l'année. Les tâches, attributions et échéancier concernant la signature de l'accord de projet afférent ont été fixés lors de la réunion.
- ii) L'accord relatif au PAC « Malte » a été signé en novembre 1999. Le cahier des charges du projet a été convenu en concertation avec les autorités et institutions nationales, l'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales (CARs) du PAM.
- iii) L'atelier de lancement du PAC « Malte » s'est tenu les 3 et 4 février 2000 à Sliema (Malte). Il a réuni 43 participants - représentants du gouvernement maltais et du PAM, membres des équipes nationales et experts internationaux invités par le PAM. Le rapport de lancement du PAC « Malte » a été présenté à l'atelier dans le but d'assurer l'intégration et de fournir des instructions détaillées pour l'exécution du projet, à la fois au niveau du projet d'ensemble et de chacune des activités qui le composent.

158. PAC « Israël »

- iv) Le PAC « Israël » est entré dans sa phase finale. La conférence de présentation finale sur le PAC aura lieu à Jérusalem en mai 2000.
- v) Un certain nombre de documents ont été établi au cours de la période considérée, et notamment :
 - Rapport final sur les risques côtiers – Gestion des ressources en sable du littoral;
 - Rapport du facilitateur du groupe cible « transports » de la première stratégie nationale pour le développement durable d'Israël;

- Rapport du facilitateur du groupe cible « tourisme » de la première stratégie nationale pour le développement durable d'Israël;
- Évaluation socio-économique du littoral méditerranéen d'Israël;
- Rapport final intégré du PAC/PAM « Israël »;
- La gestion du littoral en Israël.

159. PAC « Liban »

- vii) L'étude de préfaisabilité du PAC « Liban » a été élaborée en novembre 1999. La zone couverte par le PAC a été définie après consultation des divers acteurs concernés.
- viii) Le cahier des charges du PAC « Liban » est en préparation, et la signature de l'accord du PAC est envisagée pour les tout prochains mois. Le consultant du CAR /PAP a effectué des missions au Liban en janvier et mars 2000 afin de faciliter le lancement du PAC.

d) Préservation des 100 sites historiques

160. À l'occasion de la réunion des Parties contractantes tenue à Malte en octobre 1999, le directeur du programme des 100 sites historiques a rendu visite aux autorités maltaises pour s'entretenir avec elles des questions relatives à la sauvegarde des sites archéologiques de Malte, y compris les sites archéologiques sous-marins.

161. En novembre 1999, le programme des 100 sites historiques a organisé à Marseille un colloque intitulé « Trames et paysages urbains » et portant sur l'évolution de la topographie des villes et l'absorption progressive de leurs territoires ruraux.

162. En décembre 1999, le programme des 100 sites historiques a participé à la 23e session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO à Marrakech (Maroc). L'état des sites de la liste des 100 sites historiques non encore inscrits sur la liste de l'UNESCO a été présenté, notamment celui des sites archéologiques de Mycènes et de Tyrinthe et du centre historique de l'île de Patmos.

163. Le 21 décembre 1999, à l'initiative du Ministère français des affaires étrangères, une réunion s'est tenue à Paris pour examiner la forme de participation possible du programme des 100 sites historiques aux activités du PAM et de la CMDD. Des représentants des Ministères français de la culture et du tourisme participaient également à la réunion.

164. En janvier 2000, des experts officiels d'Algérie, de Chypre, du Liban et du Maroc ont rendu visite au programme des 100 sites historiques pour s'informer des activités du Centre et évoquer notamment la question de l'environnement bâti traditionnel dans le développement des villes.

165. En février 2000, le programme des 100 sites historiques a pris part à un colloque organisé par le Gouvernorat d'Alger sur les travaux en cours pour la sauvegarde de la Casbah de la ville.

166. Le programme des 100 sites historiques a effectué une mission en Tunisie pour actualiser les informations existantes sur les travaux de protection et d'entretien en cours sur les sites de Sousse, Tunis, El Jem et Sfax. La mission avait lieu en coopération avec l'institut national du Patrimoine de Tunisie.

ANNEXE I

**CALENDRIER DES RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LE CADRE DU
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

(au 31 mars 2000)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	2000			
Workshop on Integrated Coastal Area and River Basin Management	10-12 Jan. Toulon	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Stakeholders Meeting on Demonstration Project for Integrated Coastal Area and River Basin Management for Cetina River, Croatia	14-15 January Split	PAP-RAC (UNEP)	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Expert Meeting on National Legislation for ICAM in Mediterranean Countries	17-18 January Split	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Meeting of MEDU and RAC Directors	24-25 January Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason	to be issued by MEDU
MEDSTAT Expert Group Meeting	31 Jan. - 1 Feb. (tentative)	BP/RAC	J. Iotti	No report expected
MAP/CAMP "malta" Project - Inception Workshop	3-4 February Malta	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Experts Group Meeting on Industry - MCSD Free Trade and Environment	16 February Paris	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on Monitoring of Cetacean Strandings in the Mediterranean	26-29 Feb. Montpellier France	SPA/RAC Interim SECRETARIAT OF ACCOBAMS AND CIESM	A. Hentati C. Rais	to be issued by SPA/RAC
Experts Group Meeting on consumption patterns - MCSD Free Trade and Environment	29 February Sophia Antipolis	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC
National Training Workshop on the Development of Marine Protected Areas (Algeria)	February tentative)	SPA/RAC	A. Hentati A. Ouerghi	to be issued by SPA/RAC
First Meeting of the Steering Committee of LIFE for Syria	4-5 March (tentative) Damascus	REMPEC (LIFE PROJECT)	R. Patrino D. Domović	to be issued by REMPEC
Experts Group Meeting on Agriculture - MCSD Free Trade and Environment	6 March Sophia Antipolis	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC
Experts Consultation Meeting to Update the Criteria for prioritization of Pollution Hot-spots and Sensitive Areas	21-22 March Athens	WHO/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis F.S. Civili	to be issued by WHO
Regional Training Course MEDEXPOL 99/2	20-25 Mar. Brest	REMPEC	R. Patrino D. Domović S. Micallef	to be issued by REMPEC
Meeting of Experts for the Finalization of the Standard Data-Entry Form (SDF) for National Inventories of Natural Conservation Interest	23-24 March Rome	SPA/RAC	A. Hentati M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on the Analysis of the Industrial Component in the Coastal Areas of the Adriatic Sea	23-25 March Split	UNIDO-ICS PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Forum of Experts from Syria and Lebanon for the Preparation of a Project Proposal to EU	March (tentative) Damascus	ERS/RAC	M. Raimondi	to be issued by ERS/RAC
Introduction of SEA in Planning System of Mediterranean Countries	2-4 April Haifa	PAP/RAC	A. Barić	to be issued by PAP/RAC
Steering Committee of the MCSD Working Group on Free Trade and Environment	7 April Paris	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP/RAC
Workshop on Development and Implementation of National Contingency Plan	9-11 April Beirut	REMPEC	R. Patrino D. Domović	to be issued by REMPEC
First Steering Committee Meeting of the MCSD Working Group on Urban Management	10-11 April Paris	PAP/RAC BP/RAC	I. Trumbić G. Benoit	to be issued by PAP/RAC
Introduction of SEA in Planning System of Mediterranean Countries	13-15 April Tunis	PAP/RAC	A. Barić	to be issued by PAP/RAC
Subregional System Cyprus/Egypt/ Israel Training of Trainers	16-18 April (tentative) Haifa	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domović	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Capacity Building for Desertification Erosion Control Management in the Mediterranean Region	18-20 April Valletta (tentative)	PAP/RAC	A. Pavasović	to be issued by PAP/RAC
National Training Course for OSC/Supervisors in Morocco	24-28 April Casablanca Rabat	REMPEC (IMO/TCD)	D. Domović S. Micallef	to be issued by REMPEC
National Training Course on Urban Water Resources Management	April Tunis (tentative)	PAP/RAC	J. Margeta	to be issued by PAP/RAC
National Course on Monitoring Programmes in Protected Areas in Turkey	April	SPA/RAC	M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC
MEDSTAT Training F3	16-20 May Egypt (tentative)	BP/RAC EGYPT	J. Iotti	no report expected
Capacity Building for Desertification/ Erosion Control Management in the Mediterranean Region	23-25 May Tunis (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Final Presentation Conference on CAMP "Israel"	24-25 May Jerusalem	UNEP-MEDU PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by MEDU
Meeting for launching LIFE-Turkey and First Steering Committee Meeting	25-26 May (tentative) Iskenderum	REMPEC (LIFE PROJECT)	R. Patruno S. Micallef	to be issued by REMPEC
Comité de Pilotage	end May Monaco	UNEP-MEDU (MONACO)	A. Hoballah	to be issued by Monaco
Consultation Meeting on the Identification of Marine Pollution emerging Issues	31 May-1 June Rome	MEDPOL	F.S. Civili F. Abousamra G. Kamizoulis	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	May Malta (tentative)	UNEP-MEDU (MALTA)	L. Chabason	to be issued by MEDU
Workshop on Methodology of Minimisation Oriented Environmental Diagnosis (MOED)	May (tentative)	CP/RAC	V. Macià	to be issued by CP/RAC
National Training Course for OSC/Supervisors in Algeria	4-8 June Algiers	REMPEC (IMO/TCD)	A. Patruno S. Micallef D. Domovic	to be issued by REMPEC
Workshop of Legal Experts on the Application of the Barcelona Convention	8-10 June Tunis	UNEP-MEDU/ CENTRE INTERNATIO- NALE DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRON- NEMENT	L. Chabason M. Prieur	to be issued by CENTRE INTERNATIO- NALE DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRON- NEMENT
Meeting on ICZM Demonstration Programme in Central and Eastern European Countries and Newly Independent States	15-17 June Split (tentative)	UNEP EUCC PAP/RAC	A. Pickaver I. Trumbić	PAP/RAC
National Training Course for OSC/Supervisors in Egypt	18-22 June (tentative) Alexandria	REMPEC (IMO/TCD)	R. Patruno D. Domović S. Micallef	to be issued by REMPEC
4th Meeting of the Steering Committee of the MCSD	22-23 June Corfu	UNEP-MEDU	A. Hoballah	to be issued by MEDU
Third Meeting of National Operational Authorities Subregional System (Cyprus, Egypt, Israel)	23-24 June (tentative) Haifa	REMPEC (LIFE PROJECT)	R. Patruno D. Domović	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
MCSO Free Trade and Environment Regional Workshop	Mid June/July (tentative) France	BP/RAC	G. Benoit	to be issued by BP or TASK MANAGER
Second Meeting of Experts to amend the Emergency Protocol	September (tentative) Italy or France	UNEP-MEDU (FRANCE)	R. Patrino D. Domović S. Micallef C. Galea F.S. Civili	to be issued by REMPEC
MEDSTAT - Task Force Meeting	July Sophia Antipolis	BP/RAC	J. Iotti	no report expected
Regional Workshop on Wastes	July (tentative) Cairo	CEDARE (BP/RAC)	P. Miran	to be issued by CEDARE and BP/RAC
Instructive Seminar to determine the State of Art in Implementation of Economic Instruments in Mediterranean Countries (Training)	September	PAP/RAC	I. Simunović	to be issued by PAP/RAC
Meeting of the Advisory Committee for SAP Biodiversity	September	SPA/RAC	A. Hentati C. Rais M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC
REMPEC Focal Points	25-28 October Malta	REMPEC	R. Patrino	to be issued by REMPEC
Bureau Meeting of the Contracting Parties	October Syria (tentative)	UNEP-MEDU (SYRIA)	L. Chabason	to be issued by MEDU
Forum on Remote Sensing Support to Planning and Decision-making	October	ERS/RAC	M. Raimondi M. Viel	to be issued by ERS/RAC
Workshop on Pollution Prevention Alternatives for Food Industry	October (tentative)	CP/RAC	V. Macià G. Kamizoulis	to be issued by CP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Consultation Meeting of the Informal Network on Compliance and Enforcement	October Athens (tentative)	WHO/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis F.S. Civili	to be issued by MEDU
Regional Training Course MEDEXPOL 2000	6-10 November (tentative) Naples	REMPEC	R. Patruno D. Domović S. Micallef A. Nicolau	to be issued by REMPEC
6th MCSD Meeting Joint UNCSD-MCSD Meeting	21-25 Nov. Tunis	MEDU (TUNIS)	A. Hoballah	to be issued by MEDU
National Training Course for Senior Managers and Government Administrators in Morocco	4-7 December (tentative) Rabat Casablanca	REMPEC (IMO/TCD)	D. Domović S Micallef	to be issued by REMPEC
First Meeting of National Correspondents (SAP Biodiversity)	December	SPA/RAC	A. Hentati C. Rais M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC
Subregional Training Course on Crisis Management (Cyprus, Egypt, Israel)	2000 Cairo	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domović	to be issued by REMPEC
First Meeting of the Steering Committee of the MCSD Working Group on Urban Management and Sustainable Development	2000 (place to be decided)	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Second Meeting of the Steering Committee of the MCSD Working Group on Urban Management and Sustainable Development	2000 (place to be decided)	PAP/RAC	I. Trumbić	to be issued by PAP/RAC
Workshop - Synthesis on SDI	December 2000 or January 2001	BP/RAC	A. Comeau J.P. Giraud	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place (tentative)	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	2001			
Workshop on Implementation of Minimisation Oriented Environmetnal Diagnosis (MOED)	April (tentative)	CP/RAC	V. Macià	to be issued by CP/RAC
CP/RAC Meeting of National Focal Points	May (tentative)	CP/RAC	V. Macià G. Kamizoulis	to be issued by CP/RAC
Meeting of MEDPOL National Coordinators	June Italy (tentative)	MEDPOL	F.S. Civili A. Abousamra	to be issued by MEDU
12th Ordinary Meeting of the Contracting Parties	14-17 Oct. (tentative) Monaco	UNEP-MEDU (MONACO)	L. Chabason	to be issued by MEDU
Workshop on Pollution Prevention Alternatives for Textile Industry	October (tentative)	CP/RAC	V. Macià G. Kamizoulis	to be issued by CP/RAC

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION ET DE SES PROTOCOLES

Position au 17 février 2000

Parties Contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "Immersion" ^{2/}			Protocole en cas de situation critique ^{3/}		
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	-
Algeria	vz	16.2.81/AD		-	16.3.81/AD		-	16.3.81/AD	-
Bosnia & Herzegovina	-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC	-
Croatia	-	8.10.91/SUC	3.5.99	-	8.10.91/SUC	3.5.99	-	8.10.91/SUC	-
Cyprus	16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79	16.2.76
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	22.10.99/AD	13.9.76	16.3.78/AP	22.10.99/AD	13.9.76	12.8.81/AP	13.9.76
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP		16.2.76	24.8.78/AP		16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76
France	16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP	16.2.76
Greece	16.2.76	3.1.79		11.2.77	3.1.79		16.2.76	3.1.79	16.2.76
Israel	16.2.76	3.3.78		16.2.76	1.3.84		16.2.76	3.3.78	16.2.76
Italy	16.2.76	3.2.79		16.2.76	3.2.79		16.2.76	3.2.79	16.2.76
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76
Libya	31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79	31.1.77
Malta (1)	16.2.76	30.12.77	October 1999	16.2.76	30.12.77	October 1999	16.2.76	30.12.77	16.2.76
Monaco	16.2.76	20.9.77		16.2.76	20.9.77		16.2.76	20.9.77	16.2.76
Morocco	16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80	16.2.76
Slovenia	-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD	-
Spain	16.2.76	17.12.76	17.2.99	16.2.76	17.12.76	17.2.99	16.2.76	17.12.76	16.2.76
Syria	-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD	-
Tunisia	25.5.76	30.7.77	1.6.98	25.5.76	30.7.77	1.6.98	25.5.76	30.7.77	25.5.76
Turkey	16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81	16.2.76

(1) Source d'information: Ministère des Affaires étrangères de Malte

Adhésion: AD

Approbation: AP

Succession: SUC

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ⁴			Protocole relatif aux aires spécialement protégées ⁵		Protocole relatif aux ASP & diversité biologique ⁶		Protocole "offshore" ⁷		Protocole "déchets dangereux" ⁸	
	Signature	Ratification	Acceptation des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	10.6.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	2.5.83/AD		-	16.5.85/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.6.92/SUC		-	12.6.92/SUC	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.5.80	28.6.88		-	28.6.88/AD	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.5.80	7.10.83/AP		30.3.83	30.6.84/AP	10.6.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.5.83/AD		16.2.83	8.7.83	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
France	17.5.80	13.7.82/AP		3.4.82	2.9.86/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Greece	17.5.80	26.1.87		3.4.82	26.1.87	10.6.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.5.80	21.2.91		3.4.82	28.10.87	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.5.80	4.7.85		3.4.82	4.7.85	10.6.95	7.9.99*	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.5.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.5.80	6.6.89/AP		-	6.6.89/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta (1)	17.5.80	2.3.89	October 1999	3.4.82	11.1.88	10.6.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	Oct 1999
Monaco	17.5.80	12.1.83	26.11.96	3.4.82	29.5.89	10.6.95	3.6.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	17.5.80	9.2.87	2.10.96	2.4.83	22.6.90	10.6.95	-	-	1.7.99	20.3.97	1.7.99
Slovenia	-	16.9.93/AD		-	16.9.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.5.80	6.6.84	17.2.99	3.4.82	22.12.87	10.6.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	1.12.93/AD		-	11.9.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.5.80	29.10.81	1.6.98	3.4.82	26.5.83	10.6.95	1.6.98	14.10.94	1.6.98	01.10.96	1.6.98
Turkey	-	21.2.83/AD		-	6.11.86/AD	10.6.95	-	-	-	01.10.96	-

* L'Italie n'a pas ratifié les annexes adoptées à Montecarlo le 24.11.99

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
Adopté (Barcelone): 10 juin 1995
Entré en vigueur: 12 décembre 1999
- 7/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur: -
- 8/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: -

ANNEXE III

FONDS REGIONAL D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION

Position des contributions au 12 avril 2000

(Exprimées en dollars E.U.)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec 1999	Adjustments	Pledges for 2000	Collections during 2000 for 2000 and fut. yrs	Collections during 2000 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2000	Unpaid pledges for 2000 & prior yrs
Albania	6,577	0	3,387	4,552	6,577	0	(1,165)	(1,165)
Algeria	113,226	0	50,817	0	0	113,226	50,817	164,043
Bosnia Herzegovina	79,811	0	14,520	0	55,186	24,625	14,520	39,145
Croatia	218,832	0	46,944	0	0	218,832	46,944	265,776
Cyprus	0	0	6,776	0	0	0	6,776	6,776
E.C	0	0	120,993	0	0	0	120,993	120,993
Egypt	23,550	0	23,715	0	0	23,550	23,715	47,265
France	0	0	1,837,629	0	0	0	1,837,629	1,837,629
Greece	41,533	0	135,995	0	0	41,533	135,995	177,528
Israel	0	0	71,143	0	0	0	71,143	71,143
Italy	(72)	0	1,518,210	1,116,910	0	(72)	401,300	401,228
Lebanon	9,877	0	3,387	0	0	9,877	3,387	13,264
Libyan Arab Jamahiriya	391,979	0	95,342	0	0	391,979	95,342	487,321
Malta	0	0	3,387	0	0	0	3,387	3,387
Monaco	20	0	3,387	3,387	0	20	0	20
Morocco	0	0	13,552	0	0	0	13,552	13,552
Slovenia	0	0	32,426	32,426	0	0	0	0
Spain	0	0	725,469	0	0	0	725,469	725,469
Syrian Arab Rep.	37,489	0	13,552	0	14,360	23,129	13,552	36,681
Tunisia	0	0	10,163	0	0	0	10,163	10,163
Turkey	0	0	108,893	0	0	0	108,893	108,893
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	0	469,976
T o t a l	1,392,798	0	4,839,687	1,157,275	76,123	1,316,675	3,682,412	4,999,087

Additional Contributions								
E.E.C	0	0	549,054	0	0	0	549,054	549,054
Host Country *	0	0	400,000	400,000	0	0	0	0
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	0	0	0	50,000	50,000
T o t a l	1,392,798	0	5,838,741	1,557,275	76,123	1,316,675	4,281,466	5,598,141

Remarque: Les montants négatifs correspondent à des crédits au gouvernement

ANNEXE IV

LOGO DU PAM



MAP

(1)



MAP

(2)



MAP

(3)



MAP

(4)



MAP

(5)



MAP

(6)

ANNEXE V

**RENSEIGNEMENTS REÇUS D'ÉGYPTE ET DE TUNISIE CONCERNANT
DE NOUVELLES CANDIDATURES À LA CMDD**

Report about Federation of Egyptian Industries Environmental Activities

FEI's Historical Background :

Enterprising businessmen established the Federation of Egyptian Industries in 1922 calling themselves the Association of Industries in Egypt.

The Association thrived, to update and revitalize, a ministerial decree renamed it the Association, in 1974, christening in the Federation of Egyptian Industries (FEI) and in 1958 an industry organizing law converted it and the chambers of industry into public associations, and in 1981 a presidential decree called for the regulation of elections.

FEI's Board of Directors boasts 21 members. There are always at least 14 Egyptian members of the board and the offices of chairman and two vice-chairmen are invariably held by Egyptians. The General Assembly elects two-thirds of the Board members and the Minister of Industry and Mineral Resources appoints the remaining one-third. Membership terms last for three years and are renewable. The current board was elected in October 1997 and FEI staff moved into its new headquarters building in 1998.

FEI's Mission Statement :

The mission of the Federation of Egyptian Industries is to enhance the competitiveness of its members by : effectively advocating their common interests vis-à-vis the government , particularly with regard to industrial policy ; providing them with the tools and knowledge to compete in the global marketplace ; and promoting national and direct Arab and other foreign investment in Egypt ; in order to enhance socio-economic development.

FEI's Objectives :

- To directly REPRESENT MEMBERS' interests before governmental and legislative bodies , as well as other local and international associations.

- To participate in developing policies and legislation that result in investment and business environments conducive to rapid GROWTH OF INDUSTRY.
- To advocate structural reform that leads to TRANSPARENCY in governmental legislative and enforcement practices.
- To contribute to the development of Egyptian industry by adopting new technology and international QUALITY STANDARDS.
- To provide its members with the tools and knowledge to compete in the GLOBAL MARKETPLACE.
- To coordinate and promote technical training to enhance PRODUCTIVITY of human resources.
- To support SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES, and promote liberal market environment that ensures FREE COMPETITION to develop this vital sector for the future of the Egyptian economy.
- To improve the QUALITY OF LIFE by encouraging members to participate in community development on ENVIRONMENTAL and SOCIAL ISSUES and promote "Performance and Excellence".
- To provide INFORMATION to its members via its publications, seminars and other media in order to improve their operations.

The following report shows the environmental activities carried out by the Environmental Department of the FEI/PMU.

- **Cooperation Protocols:**

Two cooperation protocols were signed between the FEI and both Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) and Tibbin Institute for Metallurgical Studies (TIMS). The main aim of the first protocol (FEI/EEAA) is to face the Environmental Pollution Problems, helping the FEI members to comply with the Environmental Laws via consultation and identifying the Doners Countries, Passing the Environmental Problems to increase the Exporting capabilities of the FEI members, Technical assistance to FEI chambers and its members in the field of Environmental Protection, and finally Assisting in developing the Laws and related Decrees and those related to the industry and Environment to develop the industry. Depending on the aforementioned aims a cooperation committee was formed. The committee includes EEAA representatives and FEI

representatives. The main aim of the committee is to present and discuss and solve problems facing FEI industrial members from the Environmental point of view. The aim of the second cooperation protocol signed with TIMS is to offer the FEI members an Environmental Services such as preparing a compliance action plans, Pollution Prevention Assessments, Chemical analysis for Water – Solid – Gases produced in the industrial facilities at a special rates for FEI members only.

- **Environmental Workshops:**

Several workshops were conducted at the FEI in the field of Environment. The workshops are: Compliance Action Plan (CAP), Solid Waste Management, Eco-Labeling in the Textile Industries and it's effect on Export, Environmental Register for Industrial Facilities, Environmental Auditing: Do it by yourself, Two on Industrial Development.

The aim of the workshops is to show the FEI members how to comply with the environmental laws by dealing with the Solid Waste problem and how to self monitor and audit their environmental problems and finally how to fill the environmental register as required by law 4 for year 1994.

- **Environmental Training:**

4 Training courses in the field of Environmental Pollution Prevention were conducted. These training courses namely Pollution Prevention for Food Industries , Textile Industries, Chemical Industries and Metal Finishing Industries were performed to help FEI members in these 4 sectors to identify pollution prevention opportunities in their industry and train them how to propose and conduct a solving procedure for these problems.

- **Participation in Local and International Conferences and Seminars in the field of Environment:**

The FEI Environmental Department has participated in the following conferences and seminars held in the Environmental field :

- " Towards a Clean Environment and Clean Industry in Cairo and Giza " held by the National Party and Ministry of Information.
- " DANIDA activity in Egypt " held by EEAA .
- " Leather Industry and Environment " held in the German/Egyptian training center- Amiriya.
- " Environmental Day 99 " held at FEI to sign the Cooperation Protocol between FEI and EEAA.

- " International Environmental Conference " at Alexandria.
- " Climate Changes and its effect on Environment " held by EEAA.
- " Water Treatment Technology Conference " at Alexandria – held by Abou Kir Co. for Fertilizers and Chemicals.
- " The Strategies of Solid Waste Management " held by EEAA.
- " Trade and Environment Conference " held by the Arab League and EEAA.
- " New and Renewable Energy Application in Egypt " held by the Authority of New and Renewable Energy.
- " Ozone Day " held at FEI and organized by the Ministry of Environmental Affairs.
- " EIA workshop " organized by EEAA.

- **Industrial Sector Supporting Programs:**

The Environmental Department of the FEI/PMU has cooperated with the DANIDA mission in Egypt in order to get a big role in the DANIDA proposal helping the Egyptian Environmental sector. We succeeded in obtaining a separate component in the DANIDA proposal called " Helping Industrial Sector to comply with the Environmental Laws " . In this component , the DANISDA mission will perform around 30 Technical Pollution Prevention Assessments to 3 Industrial sectors. Also, the component will show some real case studies of implementation by the help financially and technically from DANIDA proposal. Also, the FEI/PMU has cooperated with the Environmental Education and Training Program (EETP) to conduct some awareness programs to the FEI members specially in the Textile sector.

- **Memberships of Environmental Committees:**

In recognition of the FEI role in the field of environment, FEI representative has become a members of the following committees :

- Ozone Committee , EEAA.
- Solid Waste Management Committee , EEAA.
- Council of Energy Efficiency , Organization for Energy Conservation and Planning (OECP).
- Trade and Environment Committee , EEAA.
- Asbestos Committee , EEAA

- **Environmental Training attended:**

In recognition of the FEI role in the field of environment, FEI representative has attended the following training course :

- Evaluation of Noise Pollution in the working Environment , organized by Arab Labour Organization and held by the Institute of Safety and Occupational Health , Damascus – Syria.

- **Revision of Reports:**

The Environmental Affairs Committee of FEI has read and revised the following report :

- " Meeting of Experts on Safety in the use of Insulation Wool's " (Geneva from 4-14 October 1999) supplied by the Ministry of Workers and Immigration.

LE PATRONAT TUNISIEN ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), Organisation patronale nationale créée en 1946 groupe 15 Fédérations Professionnelles Sectorielles , 200 Syndicats Nationaux et 23 Unions Régionales. Elle agit pour la promotion des différents secteurs économiques dans tous les domaines les concernant directement ou indirectement par le biais de ses services techniques , appuie les efforts d'adaptation que doit consentir l'économie tunisienne après son adhésion à l'OMC et la signature de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, et poursuit l'action de sensibilisation des opérateurs économiques aux exigences de l'économie de marché en concertation continue avec les partenaires de l'entreprise .

L'UTICA s'est inscrite dès les années 1980 en faveur de la protection de l'environnement et a participé activement aux travaux de la Commission Nationale de l'Environnement , notamment à la préparation des projets de textes sur le code des eaux , les carrières et à l'élaboration de ses recommandations visant la création d'institutions et d'instruments pour la protection de l'environnement .

De même , elle a participé aux réunions des commissions techniques de normalisation notamment sur les pesticides et les rejets d'eaux usées . Par la suite depuis le changement du 7 novembre 1987 , la Tunisie s'est engagée sur la voie du développement durable et a entrepris une action laborieuse et résolue pour concilier les besoins du développement et les impératifs de protection et de sauvegarde de l'environnement .

C'est ainsi que sous la conduite clairvoyante de Monsieur le Président Zine Elabidine Ben Ali , l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) fût créée en 1988 , le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) en 1991 et le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) en 1995 . De même furent adoptés des instruments juridiques tels que le Décret n°362 du 13 mars 91 rendant obligatoire l'étude d'impact sur l'environnement et la Loi n°92-122 du 29 décembre 92 instituant le Fonds de Dépollution (FODEP) destiné à financer les projets de protection de l'environnement et l'utilisation de la technologie non polluante .

L'UTICA est membre du Conseil d'entreprise du CITET, et participe à cet effet à l'élaboration de son programme d'activité et veille à la sensibilisation des entreprises industrielles pour bénéficier de ses services en matière d'assistance et de formation.

De même l'UTICA est membre de la Commission Nationale de développement durable créée en 1993 et est représentée par Monsieur Hechemi KOOLI.

En octobre 1997, l'UTICA a organisé des tables rondes avec les Fédérations de la Chimie, du Textile, du Cuir et Chaussures, du Bâtiment, du Papier et de l'Agro-alimentaire en vue d'identifier les problèmes environnementaux des entreprises tunisiennes et dégager des recommandations en la matière.

Pour une plus grande implication de la profession et une meilleure coordination avec l'Administration dans le domaine de l'Environnement l'UTICA a créé en 1997 une Commission Environnement regroupant les représentants des différents secteurs chargée du suivi des opérations futures et présidée par Mr Hechemi KOOLI.

Cette Commission a tenu le 6 Juillet 1999 une réunion avec Madame la Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire afin d'engager un dialogue pour résoudre conjointement les problèmes liés à la protection de l'Environnement.

Une déclaration nationale pour une production plus propre a été signée le 22 Juin 1999 entre l'UTICA et le Ministère de l'Environnement, visant à user de leur influence pour encourager l'adoption de modes de production et de consommation durables grâce aux liens qu'ils ont tissés avec tous les acteurs. A cet effet, l'UTICA participera à l'étude d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de production industrielle plus propre engagée par le Ministère.

Concernant l'aménagement des zones industrielles, l'UTICA a participé à la réunion de sensibilisation qui s'est tenue le 15 Décembre 1992 à Ezzahra en présence de plusieurs Ministres et du Président de l'UTICA qui a déclenché l'opération de réhabilitation des Zones Industrielles.

L'UTICA fait partie du Comité Directeur des Groupements de Maintenance et de Gestion (GMG) dont la mission consiste en la gestion des équipements d'intérêt général (chaussées et éclairages etc...). Ces groupements ont permis :

1- L'installation des unités de pré-traitement dans 72 entreprises industrielles dont le coût total dépasse 1,5 Millions de Dinars qui démontre le degré d'importance que les industriels accordent à ce domaine.

2- La réhabilitation et réaménagement des réseaux d'assainissement et l'infrastructure des zones industrielles (Routes, Eclairage et Création des Zones Vertes) à Borj Cedria, Radès, Mégrine et Ben Arous et Ceci dans le cadre des activités des groupements de gestion des zones industrielles dirigés par les hommes d'affaires.

Les coûts de ces travaux ont atteint 10 Millions de Dinars provenant des contributions des entreprises.

3- L'engagement des Entreprises du gouvernorat de Ben AROUS déversant les eaux polluées d'étudier un projet d'une station collective pour traiter les eaux des industries du textile et de la teinturerie.

4- L'étude. Réaménagement et Réhabilitation de la zone pétrolière de Radès avec la contribution des sociétés spécialisées vu que la zone comporte 70 % du stock des combustibles du pays.

5- La création d'une zone industrielle pilote comportant toutes les normes environnementales et technologiques à Méghira de la délégation de Fouchana.

Les stations Communes de pré-traitement des eaux usées peuvent être gérées par ces groupements.

D'autre part l'UTICA régionale de Sfax a encadré les oleifacteurs pour la création d'une société de collecte et traitement de margine.

L'UTICA a créé une Chambre Syndicale Nationale de Collecte de déchets, nettoyage et protection de l'Environnement. Ses adhérents participent aux soumissions lancées par les Municipalités pour la collecte des ordures ménagères.

L'UTICA a sensibilisé les tanneurs à travers leur Fédération à se doter de stations de traitement dans les délais convenus et a préparé un projet pour les artisans tanneurs pour les regrouper dans une zone adéquate et créer une station commune pour les traitements des eaux résiduaires.

** L'UTICA et le Développement Durable en Méditerranée :*

L'UTICA présente sa candidature pour devenir membre de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) dans l'espoir de participer à l'oeuvre de développement durable à l'échelle méditerranéenne .

En effet, partant d'une position de partenaire à part entière dans l'effort de conciliation entre développement et préservation de l'environnement dans une optique de durabilité en Tunisie, et forte des expériences et des acquis décrits dans ce qui précède, l'UTICA est intéressée d'étendre ce partenariat à un niveau méditerranéen et a l'ambition de profiter et de faire profiter des expériences méditerranéennes par un échange fructueux entre les groupes sociaux professionnels des pays méditerranéens d'une part et par une collaboration harmonieuse entre toutes les parties prenantes qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales , sociales , patronales ou de la société civile et ce dans le cadre de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable.

ANNEXE VI

RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉSEAU INECE ET LE PROJET DE DÉCLARATION D'INTENTIONS

Sur l'INECE

Le Réseau international pour le respect et l'application effective de la législation en matière d'environnement (INECE) est un partenariat de spécialistes de l'environnement, d'organisations gouvernementales, internationales et non gouvernementales (ONGs). Le partenariat INECE a pour vocation de promouvoir le respect et de renforcer l'application effective des prescriptions nationales et des accords internationaux concernant l'environnement par la mise en réseau, le renforcement des capacités et la coopération sur la conformité aux dispositions. Ce partenariat évolue puisque 'il répond à la nécessité de focaliser fortement sur le respect et l'application effective de la législation en matière d'environnement. Les activités menées visent à renforcer les activités des institutions participantes mais non à faire double emploi avec celles-ci.

L'INECE répond au constat général que l'application effective de la législation environnementale est essentielle pour atteindre les objectifs nationaux et mondiaux de protection de la santé publique et de l'environnement, pour promouvoir les technologies de production plus propre, et pour garantir à la fois les avantages environnementaux et économiques du développement et du commerce international.

Structure

Les activités de l'INECE sont planifiées et coordonnées par un Comité exécutif de planification (EPC) comportant une représentation et un appui de toutes les parties du monde; il est composé de 25 hauts fonctionnaires et de représentants d'organisations internationales et d'ONGs oeuvrant à l'engagement actif des citoyens pour l'application effective de la législation en matière d'environnement. Il est coprésidé par l'Administrateur adjoint de l'EPA des États-Unis pour l'assurance de la conformité et de l'application effective et par l'Inspecteur général pour l'environnement du Ministère néerlandais de l'environnement (VROM), en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette coprésidence reflète les origines de l'INECE qui a été lancé dans le cadre d'un échange bilatéral officiel entre le VROM et l'EPA/US mais qui a progressivement évolué pour aboutir à la coopération internationale qui le caractérise aujourd'hui. La composition du Comité exécutif de planification s'est étoffé à mesure que grandissaient l'intérêt et l'appui que suscitaient le Réseau au plan international. Des réseaux régionaux et mondiaux correspondants pour l'application effective de la législation, des banques de développement régional qui appuient le renforcement institutionnel et plusieurs ONG actives dans ce domaine sont invitées en qualité d'associés officiels au Réseau.

Réseaux régionaux

La mise en réseau d'experts/spécialistes en vue d'échanger leurs expériences et enseignements acquis et de se prêter un concours mutuel est au coeur même de la vocation de l'INECE. Pour compléter ses activités mondiales et la banque de données spécifiques, le partenariat INECE cherche à favoriser la formation et l'efficacité de réseaux régionaux dans le domaine de l'application effective afin de répondre aux défis communs, et il s'emploie à maintenir les contacts et la coopération sur des projets à travers ces réseaux.

**PROJET DE DÉCLARATION D'INTENTIONS
pour le partenariat INECE**

Draft February 1, 2000 CEW
**INTERNATIONAL NETWORK FOR
ENVIRONMENTAL COMPLIANCE AND
ENFORCEMENT**

STATEMENT OF INTENT

AMONG

INTERNATIONAL PARTNERS

concerning environmental compliance and enforcement

This Statement of Intent records the mutual intention of the Signatories to advance environmental compliance with, and enforcement of, domestic environmental laws including those implementing international environmental agreements through a partnership known as the International Network for Environmental Compliance and Enforcement.

- A. **The Signatories** support the International Network for Environmental Compliance and Enforcement, INECE, as an embodiment of Principle 27 of the 1992 Rio Declaration of the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) that proclaims States and people should cooperate in the spirit of partnership to fulfill the other principles within that Declaration.
- B. **The Signatories** recognize the critical importance of environmental compliance and enforcement to accomplish the goals and objectives of domestic environmental laws and international environmental agreements. Effective compliance and enforcement is necessary to protect public health and the environment, to achieve sustainable development, to motivate cleaner production, and to secure a level playing field for those public and private regulated entities that are in compliance with environmental requirements by encouraging and compelling improved environmental performance, management, and results.
- C. **The Signatories** recognize the international mandate from the UNCED Chapter 8, Section 8.21, of Agenda 21, the Programme of Action from the 1992 UNCED,

which specifically calls upon States to build environmental compliance and enforcement capacity as an essential element of environmental management, and to develop integrated strategies to maximize compliance with their laws and regulations related to sustainable development.

- D. The Signatories** recognize a common set of principles, frameworks, and definitions which respect differences that exist among States in national legal systems, culture, and traditions, while reflecting shared program elements in the area of environmental enforcement and compliance articulated in Chapter 8, Section 8.21 of Agenda 21:
- (1) Enforceable, effective laws, regulations and standards based on sound economic, social and environmental principles and appropriate risk assessment, incorporating sanctions designed to punish violations, obtain redress, and deter future violations;
 - (2) Mechanisms for promoting compliance;
 - (3) Institutional capacity for collecting compliance data, regularly reviewing compliance, detecting violations, establishing enforcement priorities, undertaking effective enforcement, and conducting periodic evaluations of the effectiveness of compliance and enforcement programs; and
 - (4) Mechanisms for appropriate involvement of individuals and groups in the development and enforcement of laws and regulations on environment and development.
- E. The Signatories** recognize the need for institutional strengthening in domestic programs that implement international environmental agreements, and the need to ensure that the Parties to such agreements have both the capacity and commitment to enforce their implementing legislation.
- F. The Signatories** are desirous of expressing their joint concern over growing levels of illegal transboundary trade and environmental crime related to illegal transport of hazardous waste, toxic chemicals, ozone depleting substances, and protected and endangered species, all of which increase the importance of attaining greater national environmental program effectiveness and regional and global environmental enforcement cooperation particularly among environmental, law enforcement, public prosecutors, and customs officials.
- G. The Signatories** recognize the unique contribution of INECE, which, as an informal partnership of government/public officials and representatives from international organizations and non-governmental organizations (NGOs), has played an important role in advancing institutional commitment to and capacity for environmental compliance and enforcement through networking, capacity building, and facilitation of enforcement cooperation.

H. The Signatories further recognize the tremendous potential of INECE to provide more cost effective institution strengthening for effective compliance with, and enforcement of, environmental laws through opportunities to:

- (1) obtain mutual support from peer practitioners
- (2) share and adapt existing training and program implementation materials;
- (3) reinforce one-time training with ongoing peer support networks;
- (4) stabilize work on projects and human resource development through broader participation; and
- (5) more effectively protect shared resources and address common environmental problems through bilateral, regional and global information exchange and cooperative projects

I. The Signatories conclude that this Statement of Intent represents a sound step to attain the goals that each share, namely:

- To enable and motivate each nation -- with its own environmental laws and requirements -- to have in place: 1) effective, dedicated, and independent environmental compliance and enforcement institutions to promote, assist and monitor compliance and to enforce environmental requirements; 2) mechanisms linking relevant ministries and levels of government including appropriate environmental, sectoral, inspection, prosecution, customs, and law enforcement personnel; and 3) public access to justice and the capacity to respond to the compliance concerns of citizens;
- To create a visible and seamless net through in-country, regional and global networking to better detect and respond to illegal transboundary trade that is harmful to the environment; provide easy access to global and regional capacity building resources; and periodically assess progress and capacity building needs to solicit and target resources; and
- To enhance the implementation of international environmental agreements to enable UNEP and Parties to international environmental agreements to fulfill their mandates through regional and global peer support networks.

II. The Signatories express their intent to cooperate in the following areas of endeavor as resources allow:

- **Support national, global, and regional networking and stakeholder involvement** including cooperative projects to maintain informal contact information in an easily accessible form; to exchange experiences and respond to requests for information and assistance; to participate in and support regional, subregional and global networks, periodic international meetings and conferences;
- **Communicate experiences, opportunities, and lessons learned** from program implementation and innovation, cooperative international projects, and availability of relevant reports and training deliveries through INECE newsletters and Internet site, published papers and contributions to collaborative reports on selected topics;
- **Help articulate progress and priority setting for capacity building needs**, through cooperative development of self assessment instruments and periodic regional and global aggregation of results;
- **Facilitate country, global and regional capacity building support** by sharing or developing cooperatively materials to train legal and technical personnel and facilitating training delivery and easy access to training opportunities; by exchanging and sharing expertise, and materials needed to implement compliance and enforcement programs; and by participating in assessments of state-of-the-art practice;
- **Facilitate national and cooperative regional enforcement** by offering mutual support in investigations and case development; by sharing of information on types of compliance issues, profiles of violators, inspection and investigation protocols; and by providing easy access to comprehensive resources for enforcers on selected topics
- **Foster mutual commitment to enforcement**, including identification of areas for concerted international, regional and national attention

III. The Signatories recognize the value of working in informal partnership through INECE as a means of multiplying the potential benefits of individual, organizational, bilateral and multilateral efforts to advance environmental compliance and enforcement. INECE products are available to all government/public officials, and representatives of NGOs and International

Organizations with functions or positions with potential to advance environmental compliance and enforcement of domestic environmental laws.

INECE activities are jointly defined in multi-year workprograms by an international Executive Planning Committee (EPC) composed primarily of government/public officials as well as and representatives from non-governmental organizations (NGO's) and international organizations including the United Nations Environment Program and the World Bank. The Executive Planning Committee(EPC) is composed of no more than 30 persons with balanced representation among regions of the world. EPC members serve and are selected in their individual capacity as members of organizations based on both their personal commitment and expertise and capacity to advance environmental compliance and enforcement. Their participation on the EPC expires however, if they no longer hold positions with relevant responsibilities. Nominations for replacement of members of the Executive Planning Committee are sought in consultation with the current EPC, regional and sub-regional INECE networks, and the NGO community through a nominating committee and selections are made by the standing EPC members in their entirety.

The Executive Planning Committee agrees upon the goals, activities, and multiyear workprogram of the INECE partnership, reviews and approves of work products produced under the auspices of the partnership, and catalyzes and facilitates enforcement and institution building by countries and cooperation among related organizations. A special relationship is maintained by the INECE partnership with regional and subregional networks and international organizations with related missions in association with INECE to help define its workprograms and advance its goals. INECE is structured in a manner to both facilitate and catalyze activities of its partners and avoids potential duplication of efforts.

Staffing of the Executive Planning Committee and general support for the functions of the INECE partnership are provided by the U.S. Environmental Protection Agency and the Inspector General for the Environment in the Netherlands' Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment, working under their 1985 bilateral Memorandum of Understanding.

EPC staff functions are managed by three co-chairs including the Inspector General of the Netherlands' Ministry for Environment, USEPA's Assistant Administrator for Enforcement and Compliance Assurance, and one co-chair from the EPC selected for a two year term.

IV. The Signatories hereby agree to participate in and pursue support for advancing the goals and workprogram of INECE – as resources and laws governing such exchanges permit -- on an individual, organizational, bilateral, and/or multilateral basis as appropriate

In Witness Whereof, the undersigned, have signed this Statement of Intent.

- 1- Current EPC and Co-chairs as of the April meeting
- 2- Updated list of Associates and Regional networks